



Rapport annuel d'activités

de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE Vie Jaunay

Année 2023



La CLE Vie Jaunay réunie à Beaulieu-sous-la-Roche en configuration COPIL PTGE, le 26 mai 2023.



Visite de la nouvelle station d'épuration du Soleil Levant à Givrand, le 7 novembre 2023.

Contact

Commission Locale de l'Eau

Secrétariat : Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND - Tél. : 02.51.54.28.18

www.vie-jaunay.com



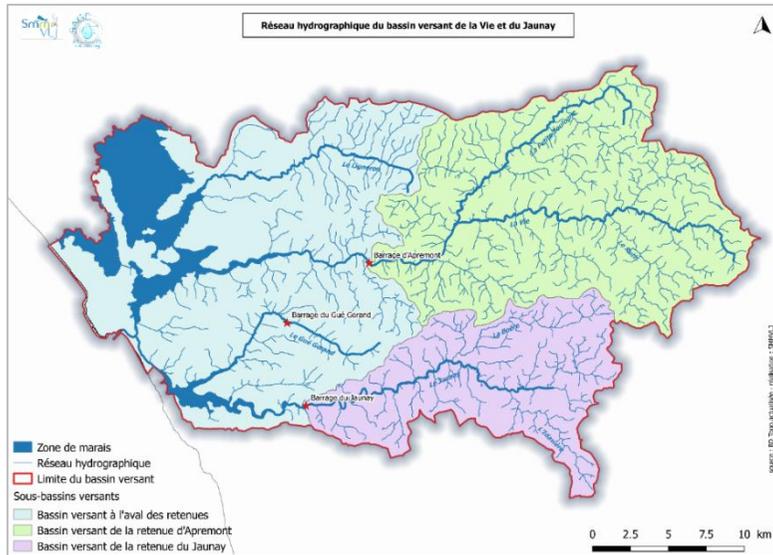
Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE.....	2
2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU BUREAU.....	3
3. AUTRES REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE	12
4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE	14
5. ACTIONS DE COMMUNICATION	33
6. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX	43
7. ANALYSE - BILAN - PERSPECTIVES	45
ANNEXES.....	46

1. PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 LE BASSIN VERSANT VIE ET JAUNAY



Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay s'étend sur un territoire de 780 km² et concerne 37 communes du département de la Vendée. Le fleuve côtier la Vie, d'une longueur de 61 km, reçoit comme affluents principaux la Petite Boulogne, le Ligneron et le Jaunay. Le bassin versant est marqué par la diversité des paysages rencontrés d'est en ouest : au bocage succèdent 5 400 ha de marais doux et salés puis une façade littorale.

La production d'eau potable est assurée par Vendée Eau à partir de l'eau stockée dans deux barrages : Apremont (captage prioritaire) et le Jaunay. Les usines du Jaunay et d'Apremont ont produit, en 2022, 11 012 374 m³ d'eau potable (- 16 % par rapport à 2021), soit 22 % de la production en eau potable de Vendée. Pour mémoire, le captage souterrain de Villeneuve n'est plus exploité depuis le 16/10/2019.

Le bassin versant compte 16 masses d'eau dont la masse d'eau « Ligneron » identifiée « Masse d'eau d'attention particulière » dans le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2022-2027 du département de la Vendée.

1.2 LE SAGE VIE ET JAUNAY

Les enjeux du SAGE Vie Jaunay sont la gestion quantitative, la qualité des eaux et des milieux aquatiques et humides.

Le SAGE est porté par le **Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay**, basé à Givrand et présidé par M. Hervé BESSONNET depuis 2014, élu président de la Commission Locale de l'Eau en 2018 et réélu en 2021.

La cellule d'animation du SAGE, constituée en 2023 de 3 Equivalents Temps Plein (ETP), est composée comme suit : un poste d'animation générale, un poste de chargée d'études et du SIG, 0,5 ETP pour le secrétariat-comptabilité et 0,5 ETP pour la communication.



Les dates clés du SAGE Vie et Jaunay

- ✓ **5 mars 2001** : Arrêté préfectoral fixant le périmètre du SAGE.
- ✓ **12 juillet 2002** : Arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE.
- ✓ **15 juillet 2003** : Réunion instituant la CLE. Le portage du SAGE est assuré par le SMMVLJ.
- ✓ **2004/2010** : Etudes d'élaboration du SAGE et consultation sur le projet.
- ✓ **15 septembre 2010 au 15 octobre 2010** : Enquête publique.
- ✓ **10 janvier 2011** : Adoption à l'unanimité du projet de SAGE par la CLE.
- ✓ **1^{er} mars 2011** : Approbation par M. le Préfet de la Vendée.
- ✓ **2011 – 2020** : Mise en œuvre du SAGE et engagement des études complémentaires.
- ✓ **2021** : Validation de l'état des lieux du SAGE actualisé.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ET DU BUREAU

2.1 PARTICIPATION AUX REUNIONS

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été entièrement renouvelée par arrêté préfectoral n° 20-DDTM85-739 du 6 janvier 2021, modifié depuis.

La CLE Vie Jaunay compte 41 membres :

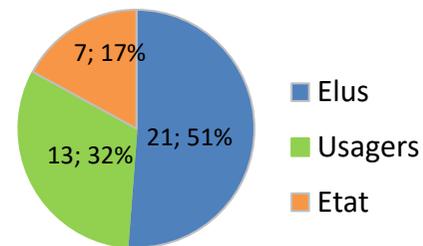
- 21 pour le collège des élus,
- 13 pour le collège des usagers,
- 7 pour le collège des services de l'Etat.

Le Bureau compte 18 membres.

En 2023, on compte :

- 2 réunions de Bureau,
- 3 réunions de CLE.

Répartition des membres
de la CLE Vie et Jaunay
selon les collèges

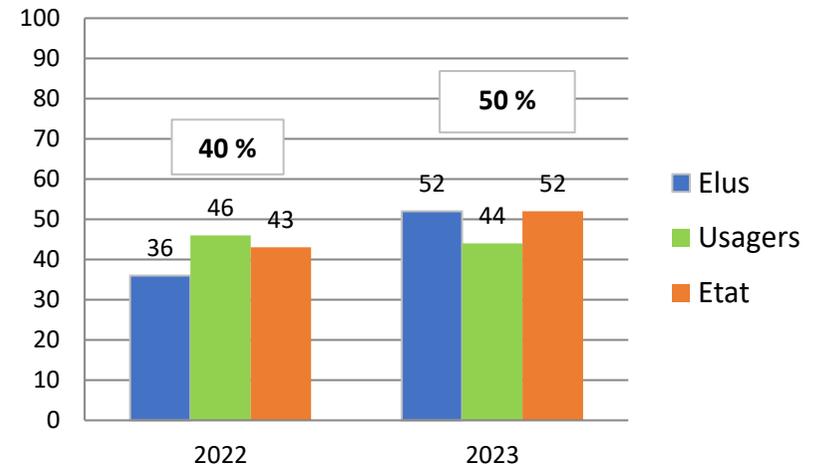


Le taux de participation à ces réunions a été :

- **pour la CLE de 50 %** (40 % en 2022). Il varie selon les collèges :
 - collège des élus : 52 % (36 % en 2022),
 - collège des usagers : 44 % (46 % en 2022),
 - collège des services de l'Etat : 52 % (43 % en 2022) ;
- **pour le Bureau de 74 %** (55,5 % en 2022).

Plus d'informations sur la CLE :
<https://vie-jaunay.com/le-sage/la-commission-locale-de-leau>

Taux de participation des différents collèges
aux réunions de la CLE Vie Jaunay



2.2 LES DECISIONS DE LA CLE ET DU BUREAU

2.2.1 CLE DU 17 MARS 2023, L'AIGUILLON-SUR-VIE

- **Tableau de bord du SAGE Vie Jaunay - Edition 2022**

- Le tableau de bord du SAGE Vie Jaunay - Edition 2022 est approuvé.

[Consultez le tableau de bord du SAGE Vie Jaunay Edition 2022.](#)

- **Rapport annuel d'activités de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE Vie Jaunay pour l'année 2022**

- Le rapport annuel d'activités de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE Vie Jaunay – Année 2022 est validé.

[Consultez le rapport annuel d'activités Année 2022.](#)

- **Présentation du programme d'actions prévisionnel pour l'année 2023**

- Le budget prévisionnel pour la mission SAGE s'élève, pour la section de fonctionnement, à 547 795,32 €.

- **Engagement de la révision du SAGE**

- Les membres de la CLE donnent leur accord pour engager la révision du SAGE. Ce point sera entériné par une délibération lors d'une prochaine CLE.

- **Point sur les dossiers Loi sur l'Eau**

- La CLE donne délégation au Bureau pour le dossier de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Ruth et le réaménagement du plan d'eau du moulin à Elise, porté par la commune du Poiré-sur-Vie.

- **Questions diverses**

- Rappel des temps de formation sur l'eau proposés aux membres de la CLE : le 10 mai 2023 sur le petit et le grand cycle de l'eau à Corcoué-sur-Logne et le 26 juin 2023 sur la gestion quantitative et le changement climatique à l'Herbergement.

2.2.2 BUREAU DU 20 AVRIL 2023, NOTRE-DAME-DE-RIEZ

- **Avis sur le dossier de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Ruth et réaménagement du plan d'eau du moulin à Elise – Commune du Poiré-sur-Vie**

[Consultez la délibération 001/2023.](#)

- **Avis sur le projet d'unité de méthanisation sur la commune de Corcoué-sur-Logne**

[Consultez la délibération 002/2023.](#)

- **Engagement de la révision du SAGE Vie et Jaunay et actualisation de la feuille de route de la CLE**

- Préparation de la décision de la CLE

- **Questions diverses** : Information sur les réunions publiques relatives au projet JOURDAIN

2.2.3 CLE DU 26 MAI 2023, BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE

○ Engagement de la révision du SAGE soumis à délibération

- Les membres de la CLE approuvent la déclaration d'intention relative au projet de révision du SAGE Vie Jaunay et délibère favorablement.



[Consultez la délibération 001/2023-CLEVJ.](#)



[Consultez l'annexe à la délibération 001/2023-CLEVJ \(Déclaration d'intention\).](#)

2.2.4 BUREAU DU 26 OCTOBRE 2023, NOTRE-DAME-DE-RIEZ

○ Elaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay

- Préparation de la décision de la CLE :
 - Phase 2 - Etat des lieux-diagnostic de territoire (Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat – HMUC) : avis sur le choix des scénarios
 - Phase 3 - Scénarios et identification d'un programme d'actions : éléments de cahier des charges pour le lancement d'une consultation

○ Cartographie des cours d'eau en Vendée : avis sur la version 11

- Avis favorable



[Consultez la carte des cours d'eau au titre de la police de l'eau de Vendée.](#)

○ Préparation de la feuille de route 2024-2027 et du programme d'actions prévisionnel 2024 de la CLE et de la cellule d'animation

- **Questions diverses** : information sur la formation sur l'eau proposée aux membres de la CLE le 6 décembre 2023 sur la gestion intégrée des eaux pluviales.

2.2.5 CLE DU 7 NOVEMBRE 2023, GIVRAND

○ Elaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Vie et du Jaunay

- Phase 2 - Etat des lieux-diagnostic de territoire (Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat – HMUC) : avis sur le choix des scénarios en période de basses eaux et hors période de basses eaux



[Consultez la délibération 002/2023-CLEVJ.](#)

- Phase 3 - Scénarios et identification d'un programme d'actions : éléments de cahier des charges pour le lancement d'une consultation

○ Préparation de la feuille de route 2024-2027 et du programme d'actions prévisionnel 2024 de la CLE et de la cellule d'animation

- **Questions diverses** : Visite de la nouvelle station d'épuration du Soleil Levant par les services assainissement de Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

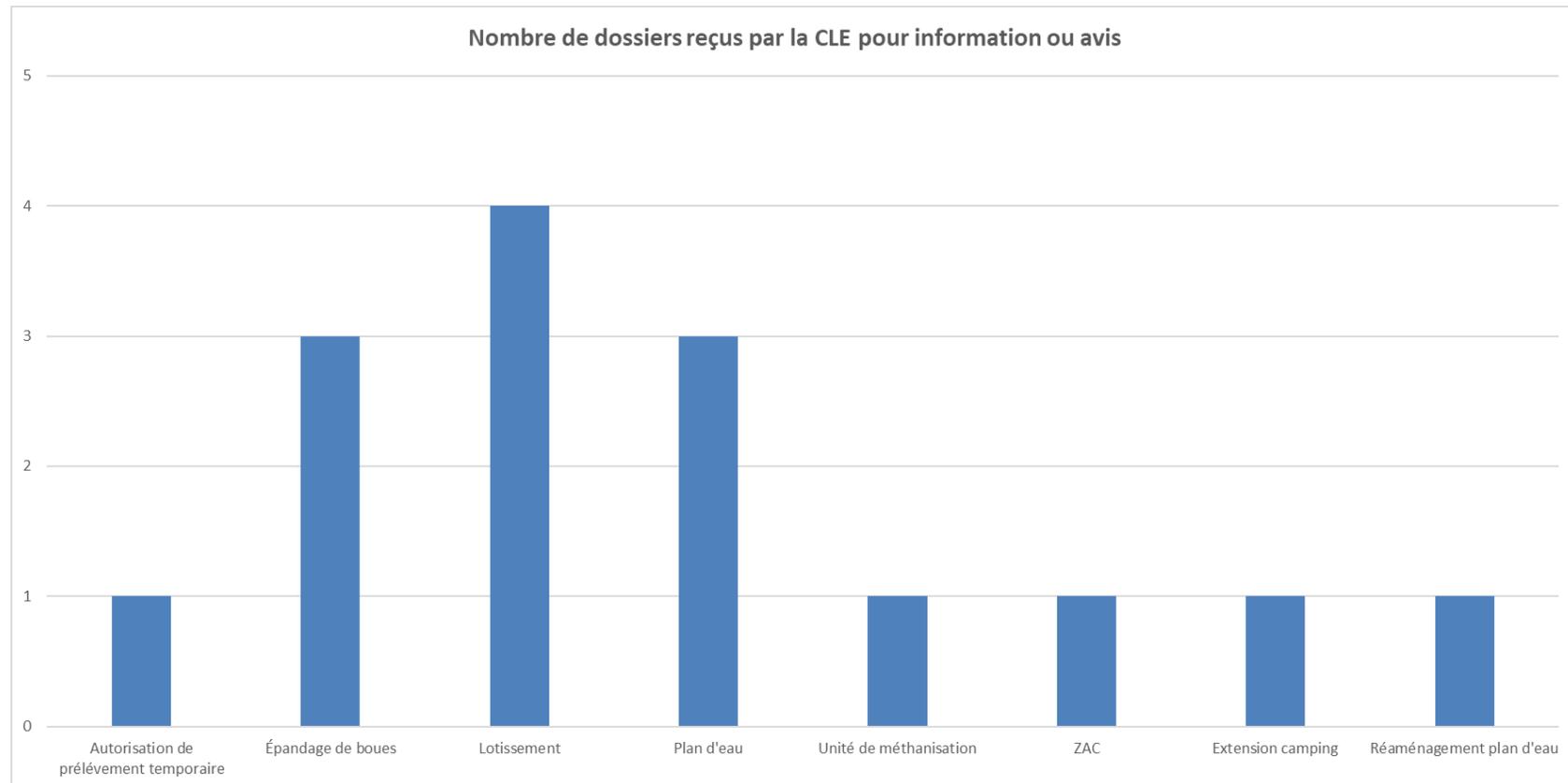
2.3 RESUME DES AVIS DE LA CLE OU DU BUREAU

L'annexe 1 détaille l'ensemble des **15 dossiers reçus en 2023**.

2.3.1 DOSSIERS REÇUS POUR AVIS OU INFORMATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

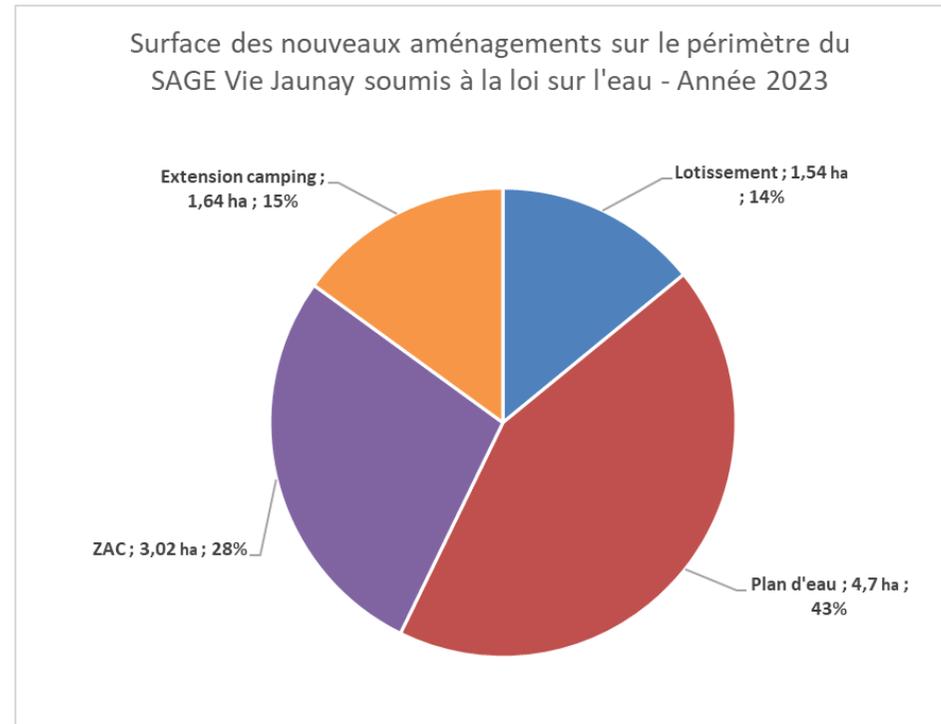
Les dossiers reçus au titre de la loi sur l'eau sont répartis en 13 dossiers de déclaration pour information et 2 dossiers d'autorisation pour lesquels l'avis de la CLE est sollicité.

Typologie des dossiers



Surface aménagée

Les nouveaux aménagements représentent une surface cumulée de 10,9 ha (45 ha en 2022).



Impacts des aménagements et prise en compte du SAGE

Régulation des eaux pluviales :

A partir d'1 ha de surface aménagée, augmentée le cas échéant de la surface du bassin versant interceptée, les aménagements sont soumis à la loi sur l'eau (une procédure d'autorisation est requise à partir de 20 ha).

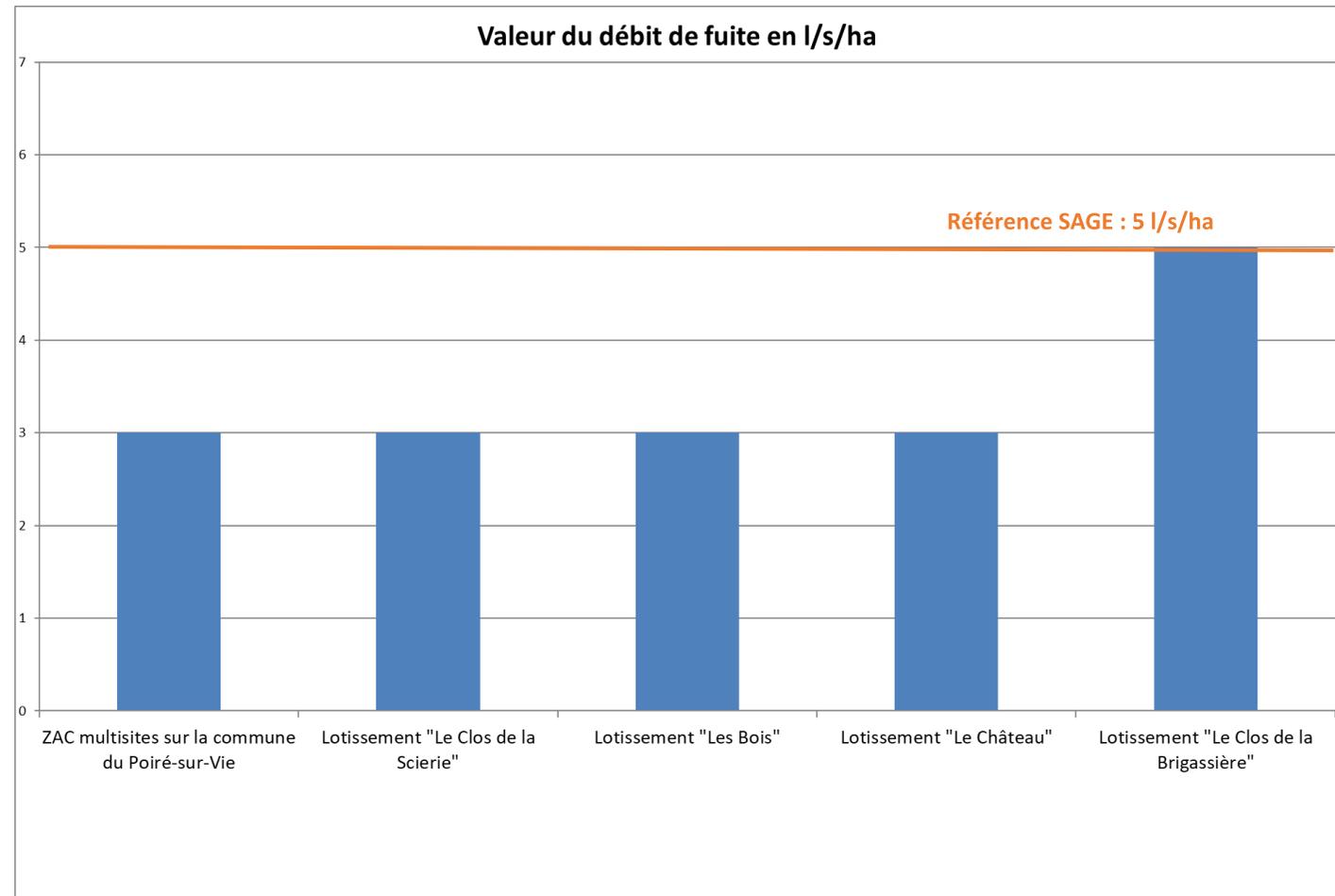
L'article 4 du règlement du SAGE préconise la mise en œuvre de techniques alternatives de type infiltration à la parcelle, nous paysagères et/ou bassin enherbé de faible profondeur pour que la végétation puisse s'installer et épurer les eaux pluviales.

Ce même article précise aussi une valeur de débit de fuite à 5 l/s/ha.

100 % des dossiers la respectent.

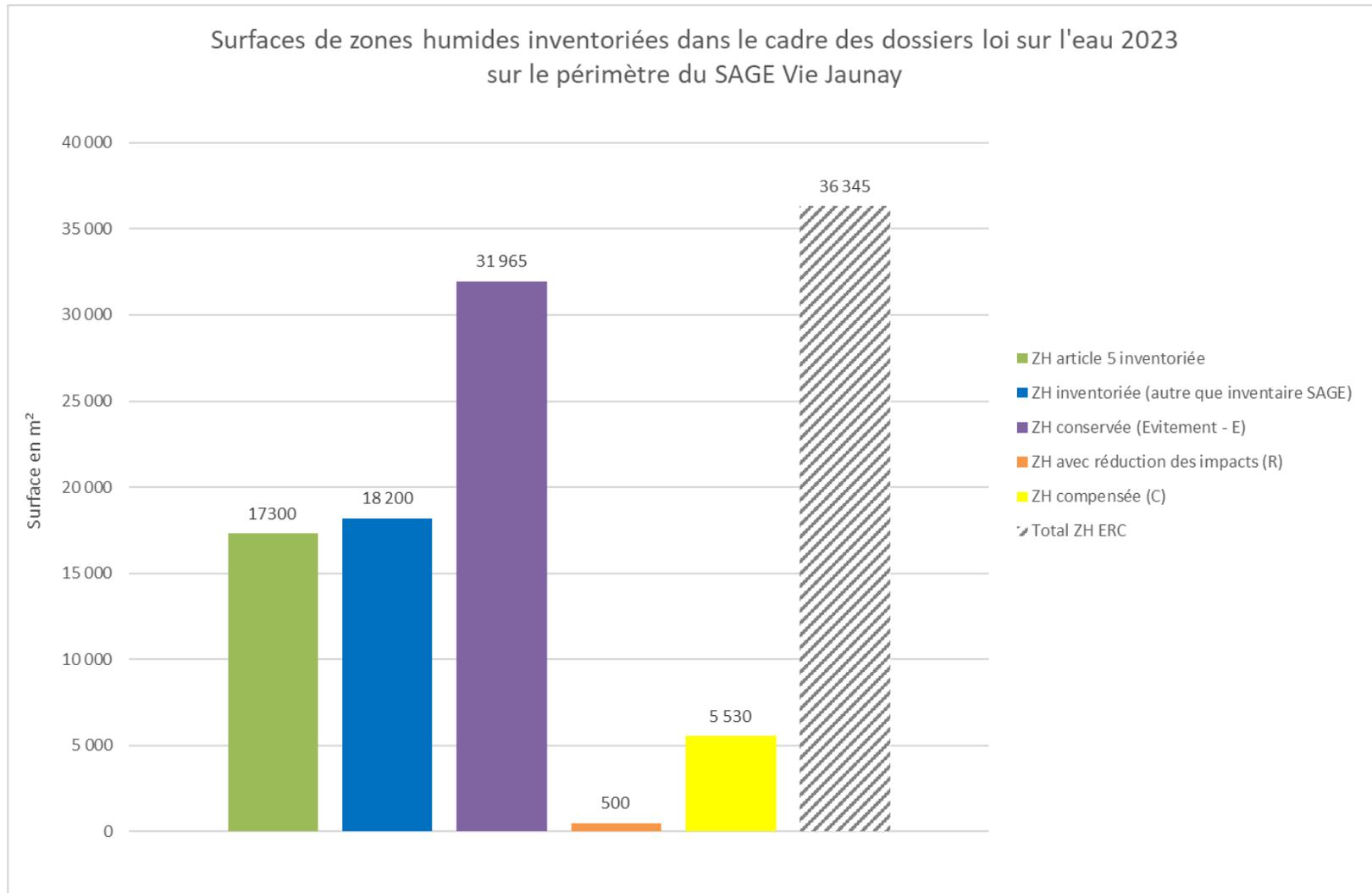
La disposition 3D-2 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 « Réduire les rejets d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales » indique que « *A défaut d'une étude spécifique précisant la valeur de ce débit de fuite [dans le cadre des SCOT, PLU ou carte communale], le débit de fuite maximal sera de 3 l/s/ha pour une pluie décennale.* ».

80 % des dossiers la respectent.



Zones humides :

Sur 35 500 m² de zones humides qui ont été inventoriées dans le cadre des aménagements, 17 300 m² sont classés à l'article 5 du règlement du SAGE Vie Jaunay. 93 % des zones humides inventoriées ont pu être conservés par des mesures d'évitement (les aménagements ont directement impacté 3 535 m² de zones humides). 500 m² de zones humides ont bénéficié de mesures de réduction des impacts et les mesures compensatoires ont concerné 5 530 m² de zones humides.



Gestion quantitative :

Au-delà de la disposition n° 11 qui vise à favoriser la création de retenues de substitution à remplissage hivernal, le SAGE ne règlemente pas spécifiquement les prélèvements. Notons qu'une étude de détermination des volumes d'eau prélevables a été réalisée et qu'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est en cours d'élaboration, avec la réalisation en 2023 d'une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) permettant de faire un état des lieux et un diagnostic de la ressource en eau sur le bassin versant.

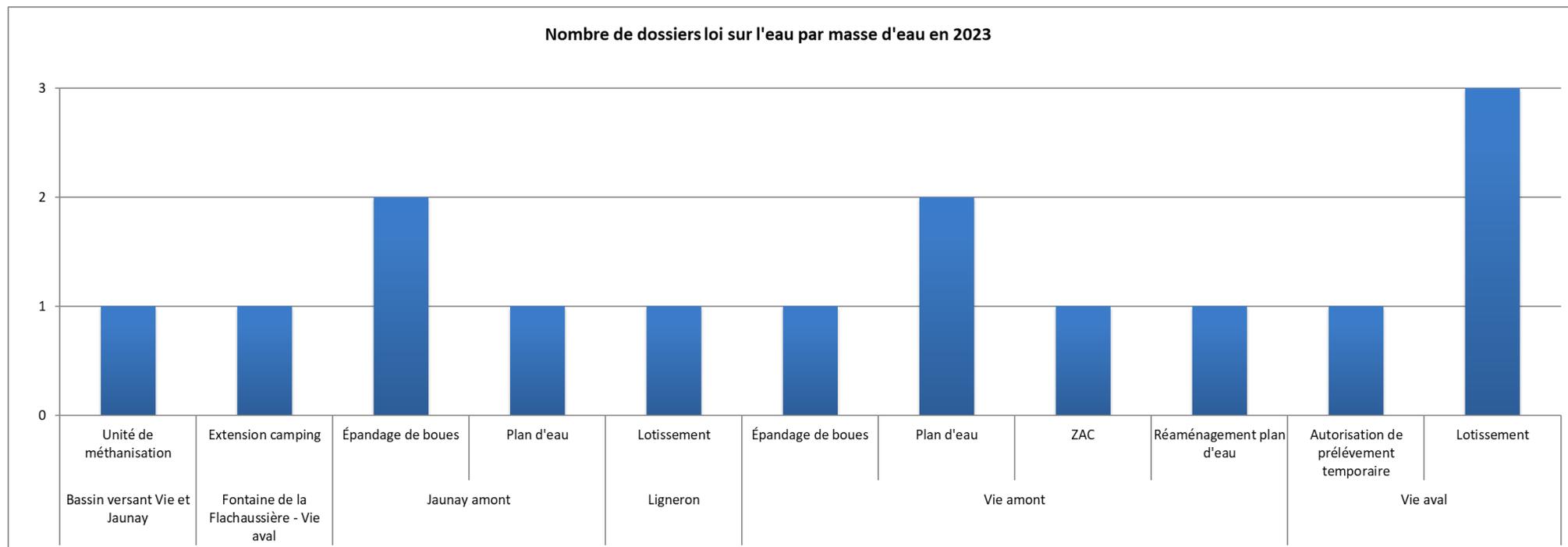
En 2023, deux créations de plans d'eau à remplissage hivernal ont été déclarées pour une capacité de 96 000 m³ et un prélèvement en cours d'eau en hiver à hauteur de 50 000 m³ pour le remplissage d'un plan d'eau existant a été déclaré.

Une demande d'autorisation temporaire de prélèvement de l'eau superficielle dans la Vie, en aval du barrage d'Apremont a été formulée par l'Association des marais de la Vie. Elle concerne environ 25 irrigants et un besoin de 1 000 000 m³ du 1^{er} avril au 30 septembre 2023.

Un protocole de gestion spécifique est mis en place, qui répartit l'attribution à tous les irrigants et fixe les règles de gestion.

Synthèse par masse d'eau :

6 masses d'eau sont impactées par ces dossiers sur le bassin versant Vie et Jaunay. La masse d'eau superficielle la plus concernée est la Vie amont avec 5 dossiers. Elle est suivie de la masse d'eau Jaunay amont avec 3 dossiers.



2.3.2 DOSSIERS REÇUS POUR AVIS DE COMPATIBILITE AUTRE QU'AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Le service ADS (Autorisation du Droit des Sols) de la Communauté de communes Vie et Boulogne a sollicité l'avis de la cellule d'animation du SAGE sur un projet porté par l'EARL Les Plumes d'Or, située à Maché, lieu-dit L'Abbaye. Il s'agissait d'une demande de permis de construire pour la construction d'un hangar de stockage de paille et de copeaux avec panneaux photovoltaïque. Le projet a été revu suite aux remarques de la cellule d'animation afin d'éviter d'impacter la zone humide article 5 et le cours d'eau.

3. AUTRES REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DU SAGE

En 2023, au-delà des réunions spécifiques organisées dans le cadre de la coordination du Contrat Territorial Eau, du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, du portage des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et du dispositif des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), des actions de communication et de sensibilisation, la cellule d'animation du SAGE a participé à différentes réunions et suivi différents webinaires :

○ Démarches locales :

- 18 janvier : réunion de travail sur l'assainissement organisée par le SAGE Vie Jaunay avec les partenaires et les collectivités du bassin versant,
- 24 janvier : rendez-vous sur le Plan de Gestion Durable des Haies au GAEC Les Tourterelles, Aizenay,
- 31 janvier : réunion sur la pollution du Ruisseau de Saint Paul à la carrière de Saint Paul Mont Penit,
- 2 février : intervention lors de la formation décentralisée du CNFPT pour les agents territoriaux sur "L'entretien des cimetières sans pesticide", organisée au Fenouiller sur 2 jours,
- 8 février : réunion de restitution de l'étude de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur l'évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur 5 territoires du bassin Loire-Bretagne,
- 9 février : réunion avec les services de Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération sur le suivi de la qualité de l'eau du ruisseau du Grenouillet,
- 6 mars : réunion sur l'extension de la carrière CTCV située à Landevieille,
- 23 mars : réunion annuelle sur la qualité de l'eau en marais salé, Le Fenouiller,
- 3 avril : réunion avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) au sujet du référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) dans les marais,
- 17 mai : réunion avec la fédération départementale des chasseurs de la Vendée sur le programme de restauration de mares à l'aval du bassin,
- 31 mai : rendez-vous sur le Plan de Gestion Durable des Haies au GAEC La Joussemière, Apremont,
- 8 juin : soirée de présentation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
- 5 juillet : rendez-vous sur le Plan de Gestion Durable des Haies au GAEC Monchemin, Le Poiré-sur-Vie,
- 15 septembre : rendez-vous avec Mme Michèle BOULEGUE de l'association VIE pour la rédaction d'un article sur l'eau,
- 28 septembre : réunion sur les zones humides et l'urbanisme, Coëx,
- 3 octobre : visite de terrain sur une restauration de mare, Coëx,
- 3 octobre : comité des partenaires du programme Jourdain organisé par Vendée Eau, La Roche-sur-Yon,
- 25 octobre : restitutions des Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) pour les GAEC La Joussemière et Monchemin,
- 30 octobre : réunion annuelle de suivi de la convention entre le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, la fédération départementale des chasseurs de la Vendée et la fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire.

○ Réunions/visioconférences/interventions à l'échelle départementale, régionale et nationale :

- 12 janvier : visioconférence sur la révision et la modification des SAGE, Les rendez-vous Gest'eau,
- 19 janvier : visioconférence « Sécheresse et ressources en eau »,
- 25 janvier : carrefour des gestions locales de l'eau - intervention lors de la conférence plénière sur l'adaptation au changement climatique, Rennes
- 9 février : réunion sur la mutualisation des outils informatiques à l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Sèvre Nantaise, Clisson,

- 10 février : intervention lors de la conférence ligérienne sur l'eau, Nantes,
- 28 février : visioconférence de restitution de l'étude sur les étiages en Pays de la Loire, Nantes,
- 2 mars : webinaire sur l'utilisation de plaquettes de bois en litière animale,
- 21 mars : réunion pour les prescripteurs sur l'accompagnement des producteurs pour réussir leur projet bio, Angers,
- 24 mars : webinaires sur le bois énergie, « l'arbre et l'agroforesterie, les poids lourds du défi climatique », « Méthanisation et CIVE (Culture Intermédiaire à Vocation Energétique), quel développement acceptable ? »,
- 30 mars : SYSMA (SYstèmes de Suivi des Milieux Aquatiques) DAY, à Clisson,
- 30 mars : formation à l'utilisation du logiciel AquaTIC organisée par le Département de la Vendée, La Roche-sur-Yon,
- 6 avril : webinaire « S'adapter au changement climatique en agriculture : un enjeu pour nos territoires »,
- 11 avril : échange technique entre les 5 SAGE réalisant un PTGE pour surseoir au classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), Givrand,
- 12 avril : présentation du rapport 2 du GIEC Régional, Angers,
- 27 avril : webinaire Liger-Bocage,
- 10 mai : intervention lors du colloque de l'association AMORCE « S'inspirer des territoires pour définir les ambitions de la future politique de l'eau », Paris,
- 15 mai : réunion d'information sur les captages prioritaires, Nantes,
- 23 mai : webinaire n° 1 HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) : "Vous avez dit HMUC ? Plaît-il",
- 25 mai : webinaire n° 2 HMUC : "Mon Sage et son HMUC, un mariage de raison ?",
- 1^{er} juin : visite de la ferme de la Maison Neuve organisée par le GRAPEA, Boufféré,
- 9 juin : réunion technique régionale sur les Projets de Territoires organisée par la DREAL Pays de la Loire, Nantes,
- 15 juin : webinaire de l'Association Française Arbres Champêtres et agroforesteries (Afac-agroforesteries) Pays-de-la-Loire,
- 20 juin : réunion du réseau public d'hydrométrie organisée par la DREAL Pays de la Loire, Nantes
- 6 juillet : webinaire « Réussir les Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates (CIPAN) »,
- 31 août : présentation du projet « MAVI, Maintenir des marais vivants face au réchauffement climatique » mené par l'INRAE,
- 14 septembre : rendez-vous « Eau » : « Pénuries d'eau : s'adapter, réutiliser, économiser »,
- 10 octobre : demi-journée d'échange organisée par le CIVAM-GRAPPA au GAEC La Vallée de l'Issoire, La Copechagnière,
- 18 octobre : visioconférence des présidents de CLE, Association nationale des élus de bassin (ANEB),
- 14 novembre : ateliers sur la gestion quantitative organisés par le Conseil Départemental de la Vendée,
- 21 novembre : séminaire de restitution des projets Life Eau & Climat / Explore 2 organisé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Orléans,
- 23 novembre : visite du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, La Roche-sur-Yon
- 24 novembre : groupe de travail sur le bocage et le boisement à la préfecture de la Vendée, La Roche-sur-Yon
- 27 novembre : formation en ligne pour les utilisateurs de SYSMA,
- 30 novembre : webinaire sur la base de données « Drainage »,
- 6 décembre : webinaire de l'Association Française Arbres Champêtres et agroforesteries (Afac-agroforesteries) Pays-de-la-Loire,
- 7 décembre : formation en ligne pour les administrateurs de SYSMA,
- 11 décembre : visioconférence sur la mutualisation des outils informatiques avec l'EPTB Sèvre Nantaise.

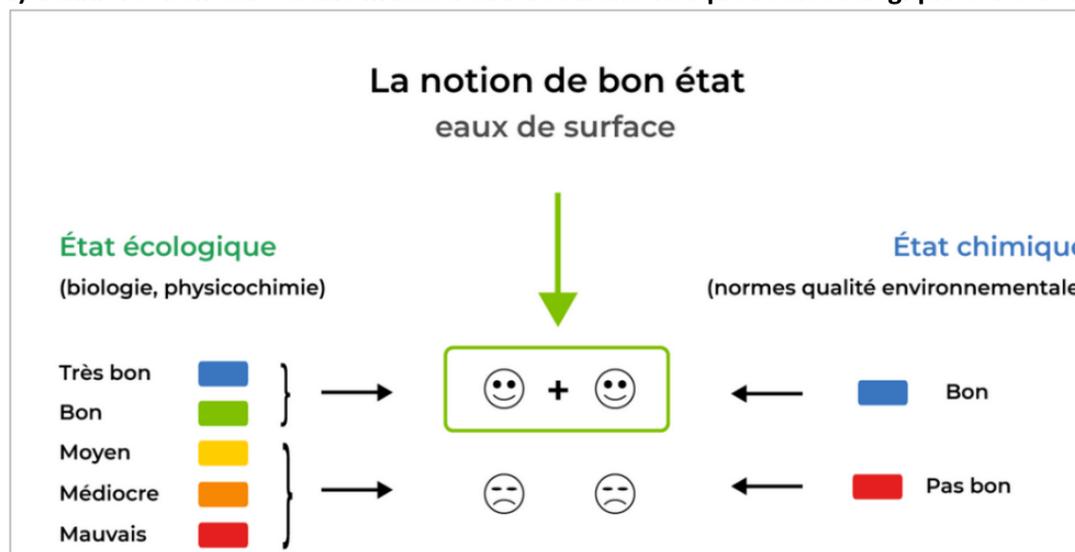
4. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

4.1 ETAT DES MASSES D'EAU – ETAT 2019 (DONNEES 2015-2017)

La dernière évaluation de l'état des masses d'eau est celle publiée fin 2019 prenant en compte l'état 2017.

Les masses d'eau de surface

La DCE (Directive Cadre sur l'Eau) définit le "bon état" d'une masse d'eau de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

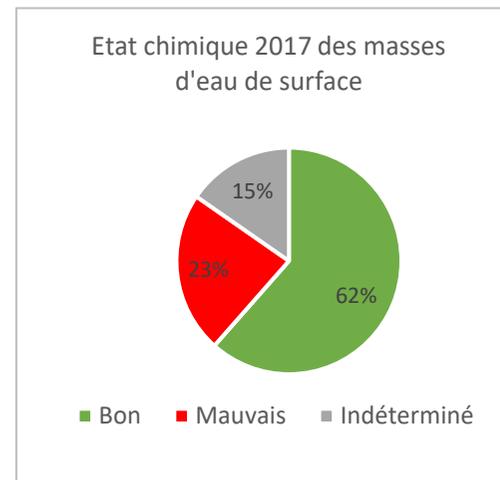
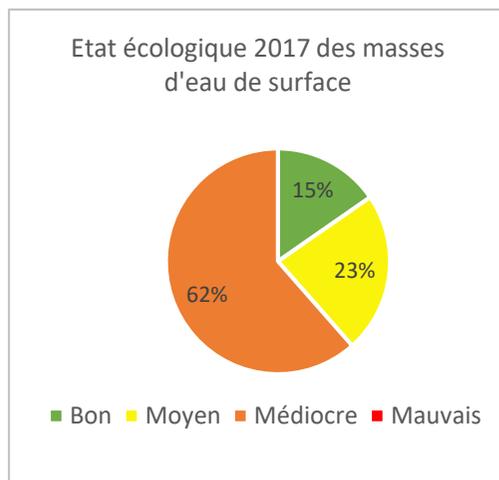
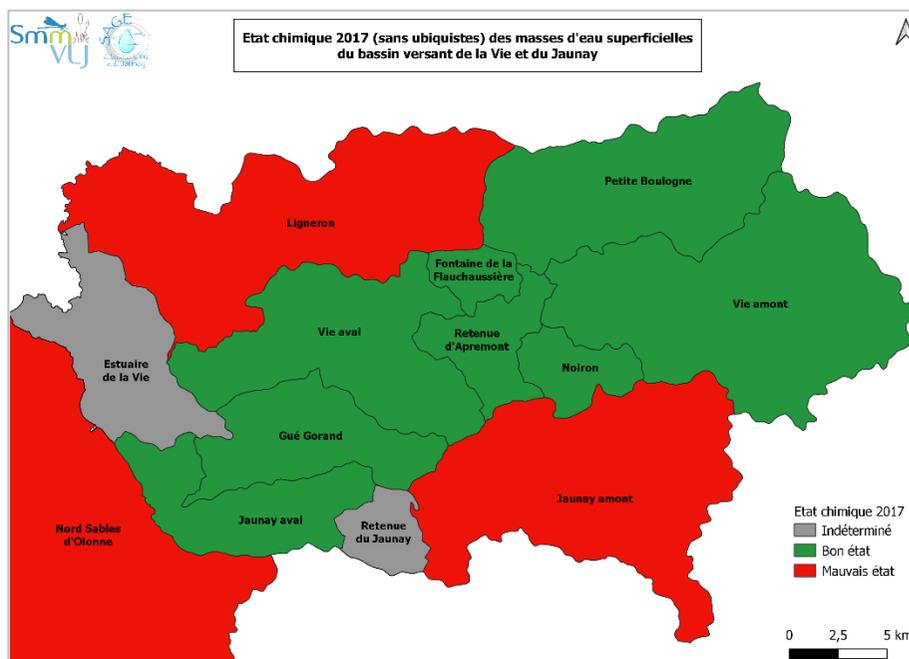
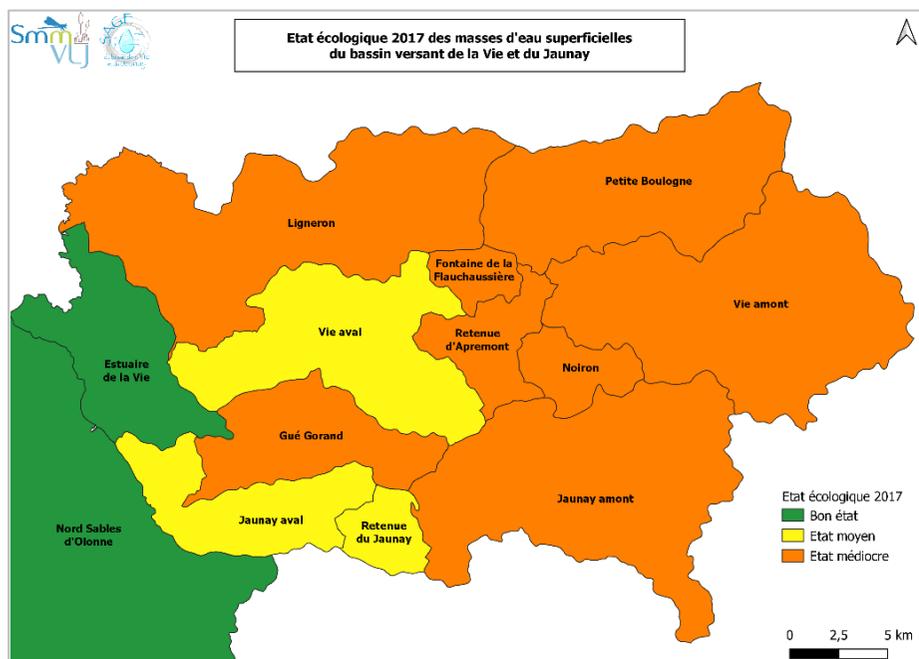


Sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay prolongé par sa façade littorale, on compte 13 masses d'eau de surface : 9 masses d'eau « Cours d'eau », 2 masses d'eau « Plans d'eau », une masse d'eau de transition et une masse d'eau littorale.

➤ **Etat écologique : 15 % des masses d'eau de surface ont atteint l'objectif de bon état écologique ou de bon potentiel (2/13) :**

- ✓ la masse d'eau côtière « Nord Sables d'Olonne »,
- ✓ la masse d'eau « Estuaire de la Vie » ;

➤ **Etat chimique (sans ubiquistes) : 62 % des masses d'eau de surface sont en bon état (8/13).** Pour le Jaunay amont, il est noté la présence de cadmium et pour le Ligneron de 4-nonylphenols.



Les masses d'eau souterraines

Le bon état d'une eau souterraine est l'état atteint par une masse d'eau souterraine lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins bons.

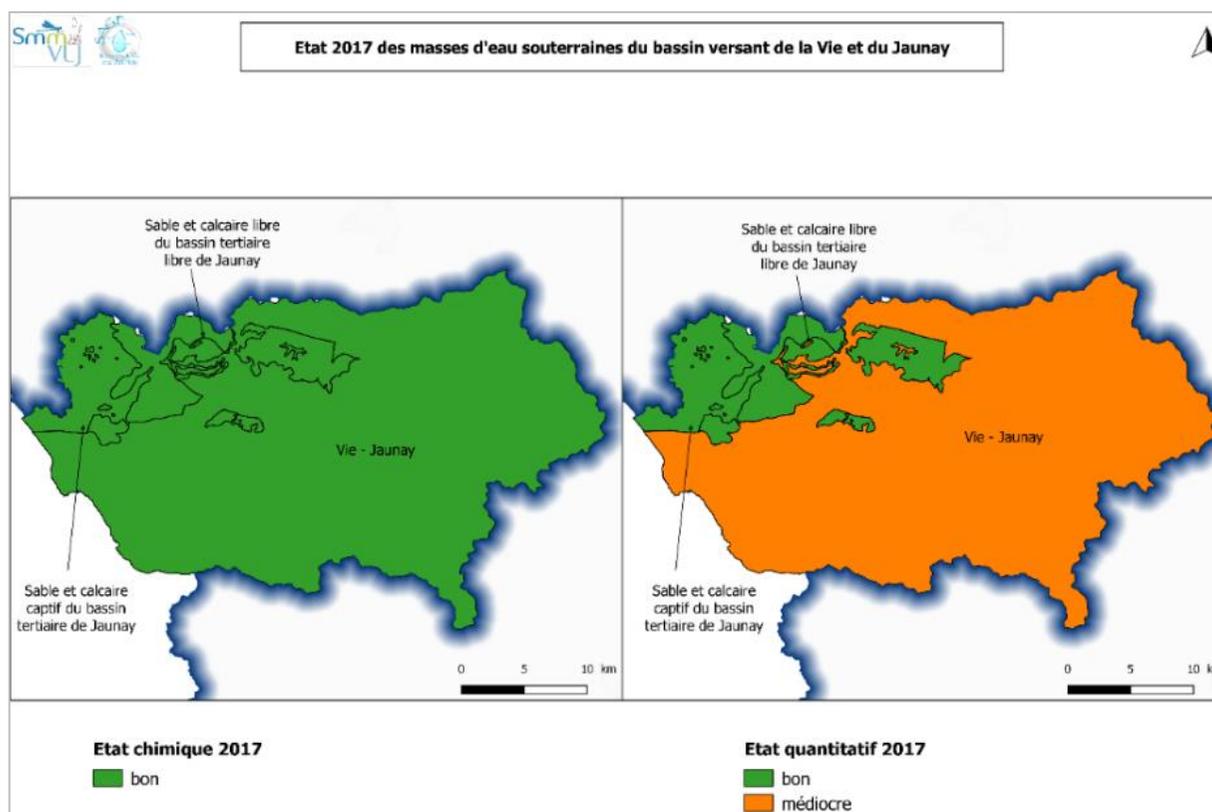
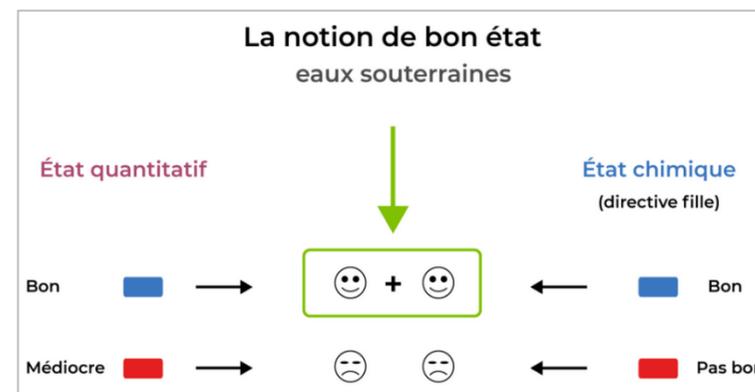
Sur le périmètre du SAGE Vie Jaunay, on compte trois masses d'eau souterraines :

- nappe du socle : Vie Jaunay,
- sable et calcaire libre du bassin tertiaire libre du Jaunay,
- sable et calcaire captif du bassin tertiaire du Jaunay.

➤ **Etat quantitatif : 67 % des masses d'eau sont en bon état (2/3).**

- ✓ La masse d'eau du socle est classée en état quantitatif médiocre.

➤ **Etat chimique : 100 % des masses d'eau sont en bon état.**

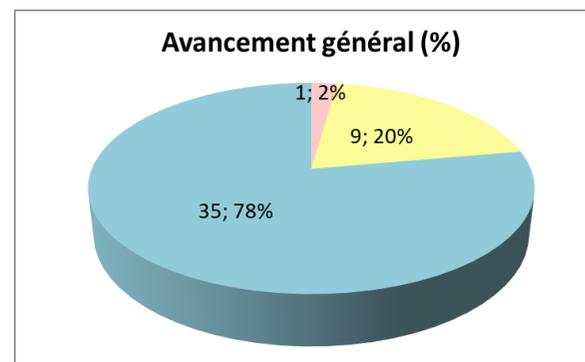
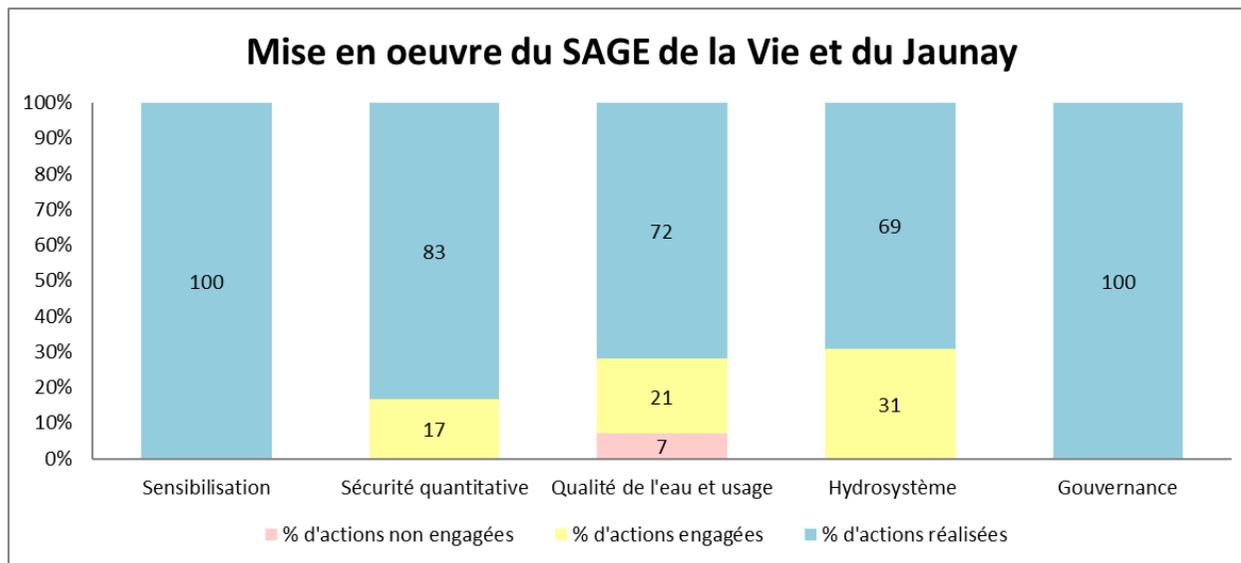


4.2 ETAT D'AVANCEMENT DU SAGE

La majeure partie des actions prévues dans le cadre du SAGE sont réalisées, notamment via les opérations de contractualisation que la cellule d'animation du SAGE coordonne. La taille du territoire (37 communes) permet en effet de mettre en place des opérations de bassin versant à l'échelle du territoire du SAGE sans découpage supplémentaire. D'abord mise en place pour le Contrat Régional de Bassin Versant, cette contractualisation à l'échelle du périmètre du SAGE, avec une coordination par la CLE, a été actée pour le Contrat Territorial 2015-2019 en regroupant les thématiques « milieux aquatiques » et « pollutions diffuses » et confortée dans la stratégie 2022-2027, puis dans le nouveau Contrat Territorial Eau 2022-2024, signé en 2022.

Concernant la gestion quantitative, l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau a démarré en 2022 et s'est poursuivi en 2023 avec le lancement de l'étude Etat des lieux-diagnostic de territoire (analyse HMUC) ayant conduit à des choix de débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables. Concernant la disposition 7 « Favoriser la réutilisation des eaux », on peut noter la concrétisation de l'expérimentation à travers le programme Jourdain.

Fin 2023, l'état d'avancement général est de 98 % d'actions réalisées ou engagées, dont 78 % réalisées. L'annexe 2 détaille l'état d'avancement des actions pour chacun des enjeux du SAGE.



[Consultez le SAGE en vigueur.](#)

Au final, une seule action n'est pas engagée. Il s'agit de l'action A.III.9 « Accompagner les communes à la réalisation de zonage pluvial par la mise en place d'une assistance technique ». Une première réunion a néanmoins été organisée sur le thème de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales fin 2018 ainsi qu'un colloque inter-SAGE sur la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) en 2021. Une formation des élus et membres de CLE avec visites de sites a eu lieu le 6 décembre 2023.

4.3 CONTRACTUALISATION – LES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DU SAGE

4.3.1 LE CONTRAT TERRITORIAL EAU VIE JAUNAY 2022-2024

Le Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay 2022-2024 s'inscrit dans la continuité des précédents contrats et notamment du Contrat Territorial 2015-2019 dont le bilan a été réalisé en 2019-2020, dans le cadre d'une étude globale incluant la programmation future. Il est coordonné par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) dans le cadre de sa mission SAGE.

Son périmètre correspond au périmètre du SAGE Vie Jaunay, à savoir le bassin versant Vie Jaunay, couvrant une superficie de 780 km².

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini une feuille de route 2022-2027 et a donné un avis favorable au projet de Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, lors de la séance du 15 octobre 2021. Le projet de CT Eau Vie Jaunay 2022-2024 a ensuite été approuvé par les différents partenaires financiers. L'ensemble des maîtres d'ouvrage a délibéré favorablement, ce qui a permis d'organiser la cérémonie de signature officielle du contrat le 9 décembre 2022.



Le contrat a pour objectif la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides dont les marais). Un bilan d'activités annuel spécifique au Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024 est produit chaque année.

Les 28 et 29 mars 2023 a eu lieu une rencontre des animateurs de contrats territoriaux à Baugé en Anjou.



[En savoir plus sur le CT Eau Vie Jaunay.](#)

4.3.2 LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) 2015-2017

Ce contrat fait suite au premier Contrat Régional de Bassin Versant Vie et Jaunay 2011-2013. Il est l'outil de financement de la Région des Pays de la Loire pour la mise en œuvre des SAGE. Coordonné par la CLE, il réunit 16 maîtres d'ouvrage différents et a été signé le 29 septembre 2015.

La structure chef de file est le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. A ce titre, le syndicat est chargé :

- d'assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires,
- de recueillir les demandes de subventions des maîtres d'ouvrage, de s'assurer que les demandes soient complètes et correspondent aux prévisions du contrat puis de les transmettre au Conseil Régional des Pays de la Loire pour instruction administrative et financière,
- de s'assurer du bon déroulement des actions portées par les différents maîtres d'ouvrage et de transmettre au Conseil Régional des Pays de la Loire les demandes de versement de subvention après vérification,
- de suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

En lien avec les enjeux du SAGE, 4 volets ont été définis, pour un montant prévisionnel d'actions de 4 058 559 € et une participation financière prévisionnelle initiale de la Région de 1 006 822 € :

- économiser la ressource en eau,
- améliorer la qualité des eaux,
- restaurer la fonctionnalité des cours d'eau, zones humides et marais,
- animer, informer, sensibiliser, évaluer.

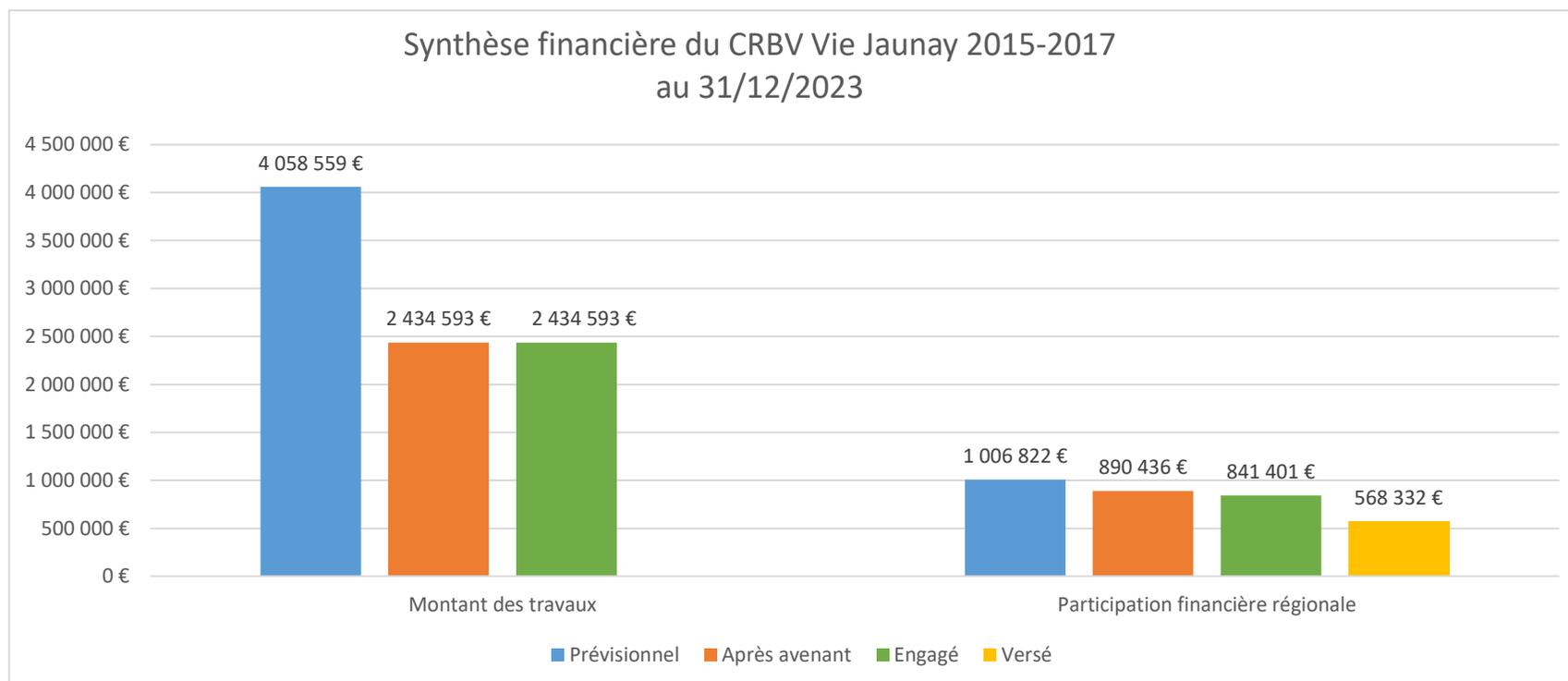
Dans les trois derniers volets, on retrouve des actions communes au Contrat Territorial, ce qui permet de bénéficier de 80 % de subventions (création ou restauration de zones tampons, réduction de l'usage des pesticides, travaux de restauration des milieux aquatiques et de rétablissement de la continuité écologique...). On note en particulier une action spécifique au CRBV financée à 80 % par la Région des Pays de la Loire. Il s'agit des plans de gestion durable des haies proposés aux exploitations agricoles du territoire et portés par le Syndicat Mixte dans le cadre de la mission SAGE.

L'avenant a permis de réajuster **l'enveloppe régionale à hauteur de 890 436 € pour un montant de travaux éligibles de 2 434 593 €.**

Le dernier dossier restant à solder l'a été en 2023 :

- *SMMVLJ : 2.5 Plans de gestion des haies – 2^{ème} phase.*

Le CRBV Vie Jaunay 2015-2017 est désormais soldé. L'enveloppe prévisionnelle du CRBV 2015-2017, après avenant, correspondant à un montant de 890 436 € a été engagée à hauteur de 841 401 €. Au regard des réalisations, 568 332 € ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage, soit 64 % de l'enveloppe régionale prévisionnelle.



4.3.3 LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) 2019-2020

Ce contrat a été signé le 7 juillet 2019 à Apremont par Mme Christelle MORANÇAIS, présidente du Conseil Régional des Pays de la Loire, M. Hervé BESSONNET, président du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et M. Auguste GUILLET, 1^{er} vice-président de la Commission Locale de l'Eau.

Le montant du contrat se porte à **1 461 513 € HT**, sur lequel le **Conseil Régional des Pays de la Loire contribue à hauteur de 567 231 €, soit une participation moyenne de 38,8 %**.

Il comporte 22 opérations différentes répondant à l'ensemble des enjeux du SAGE et vise les objectifs généraux suivants :

- Poursuivre la dynamique engagée depuis 2011 :
 - économiser l'eau potable,
 - conforter les résultats concernant la baisse de l'utilisation des pesticides,
 - développer les actions de réduction de l'érosion et du ruissellement,
 - mettre en œuvre le programme pluriannuel de restauration des milieux aquatiques sur les années 2019 et 2020,
 - poursuivre la sensibilisation et l'information ;
- Engager de nouvelles actions :
 - gestion économe de la ressource en eau en agriculture,
 - confortement du maillage bocager sur le bassin versant aval,
 - restauration de la continuité écologique sur plan d'eau ;
- Assurer la transition avec le futur Contrat 2021-2023 construit en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée.

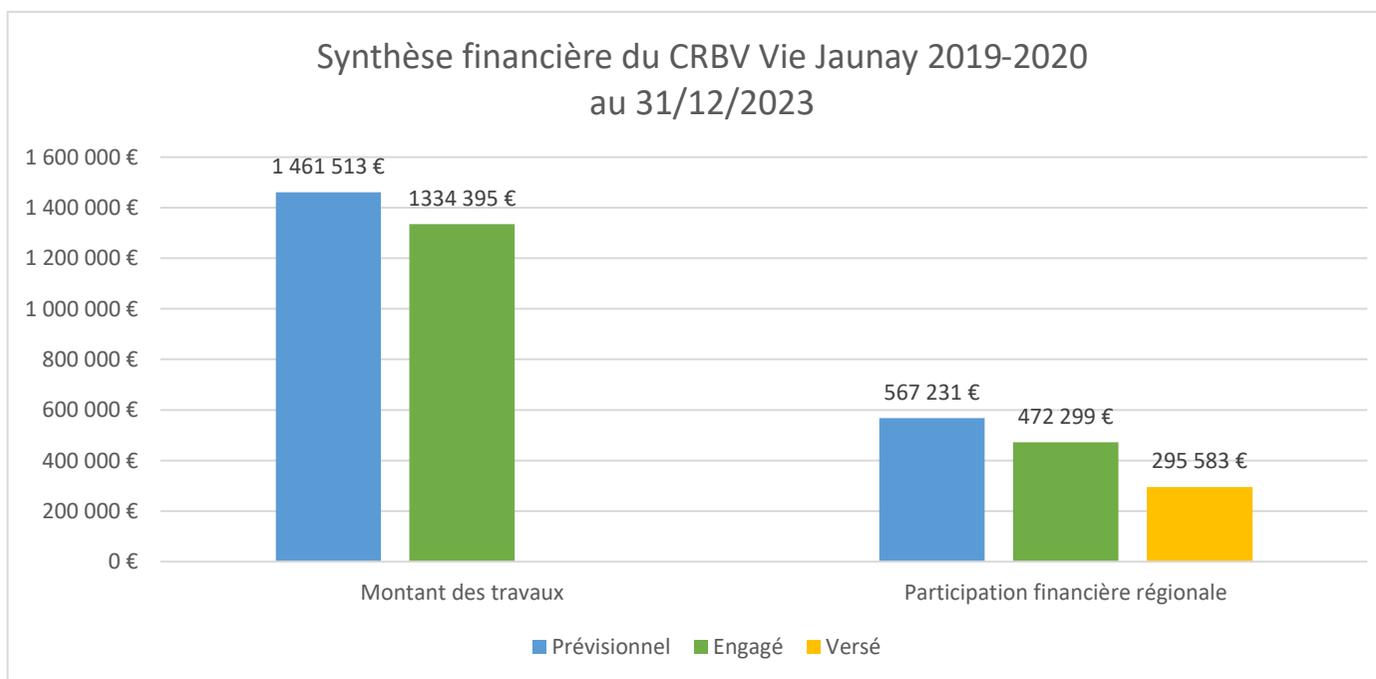
Six maîtres d'ouvrage se sont engagés dans ce contrat : le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, Vendée Eau, la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les communes du Fenouiller et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et les GEDA locaux accompagnés de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire.



Un dossier a été soldé en 2023 pour un montant total de subvention régionale de 19 750 € :

- SMMVLJ :
 - 4.1 Animation du SAGE et coordination du CRBV Vie Jaunay - Année 2021

Au 31/12/2023, l'enveloppe du CRBV 2019-2020 (567 231 €) était engagée à hauteur de 83 % (472 299 €) et 52 % de l'enveloppe prévisionnelle était versée aux différents maîtres d'ouvrage porteurs d'actions (295 583 €).



4.4 ENJEU GESTION QUANTITATIVE

4.4.1 LE PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE)

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE) reconnaît le bassin Vie Jaunay comme « bassin avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif » (disposition 7B3). Ce classement est maintenu dans le SDAGE actuel, mais est soumis à l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau afin d'éviter un classement en Zone de Répartition des Eaux par arrêté préfectoral, plus contraignant.

En 2021, la feuille de route pour l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) sur le bassin versant Vie Jaunay a été construite avec une commission ad hoc (commission gestion quantitative), appuyée dans ses travaux par un groupe de travail technique. Cette feuille de route a été approuvée par la CLE, le Comité syndical du SMMVLJ puis transmise au Préfet de Région des Pays de la Loire. Les étapes clés du PTGE, actualisées au 31/12/2023, sont synthétisées dans le schéma ci-après :

Etapes clés et calendrier du PTGE Vie Jaunay

Phase 1 – Emergence du PTGE

Validation de la feuille de route par la CLE et le SMMVLJ

Juin 2021

Transmission au préfet

Phase 2 – Etat des lieux - diagnostic de territoire (Etude HMUC)

- Marché CACG HMUC
- 6 réunions GTT, 3 réunions commission GQ + une CLE élargie (COPIL PTGE)

Mai 2023

Restitution phase 2 au COPIL

- Choix des DOE et VP basses eaux et modalités hors période de basses eaux : une réunion du GTT, de la Commission GQ et de CLE

Novembre 2023

Vote en CLE

Phase 3 – Scénarii et identification d'un programme d'actions

Juin 2025

Validation phase 3 en CLE

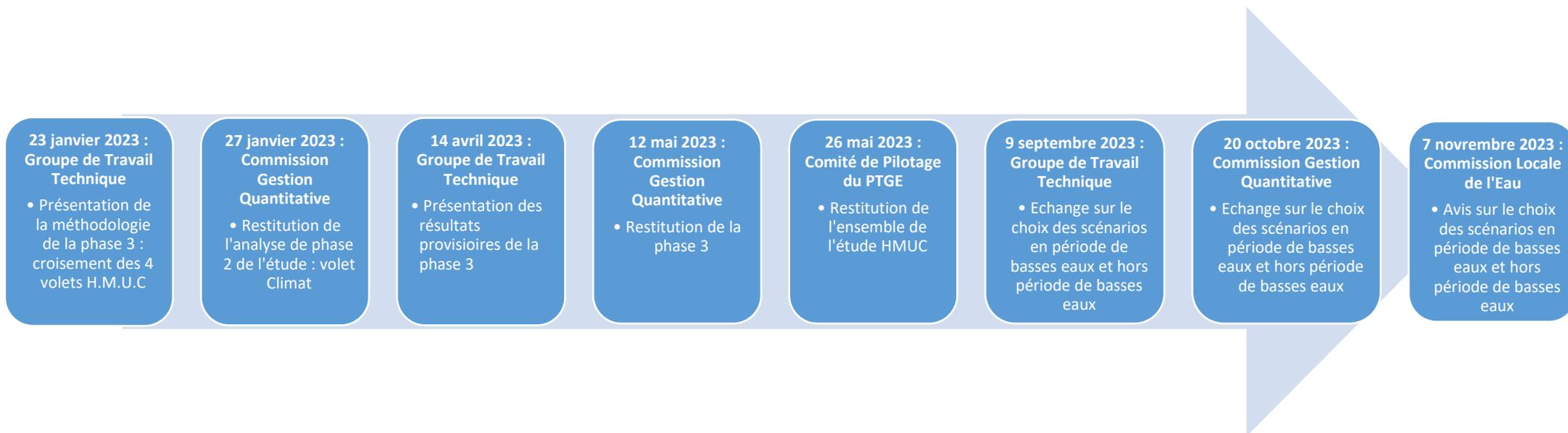
Phase 4 – Mise en œuvre du PTGE

ETUDE HMUC : « ETAT DES LIEUX DIAGNOSTIC PREALABLE A L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU DU BASSIN DE LA VIE ET DU JAUNAY »

L'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), correspondant à l'état des lieux-diagnostic du territoire (phase 2 du PTGE), s'est poursuivie au cours de l'année 2023. Elle est réalisée par le bureau d'études CACG sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Le coût des prestations réalisées en 2023 s'élève à 25 558,20 €.

L'étude est encadrée, pour chaque phase, par un groupe de travail technique qui se réunit au démarrage puis pour examiner les résultats provisoires. La commission « Gestion Quantitative » valide ensuite la phase en question. 8 réunions spécifiques ont été organisées en 2023 pour cette étude.

Le 7 novembre 2023, la CLE a fait le choix d'un scénario en période de basses eaux et d'un scénario hors période de basses eaux.

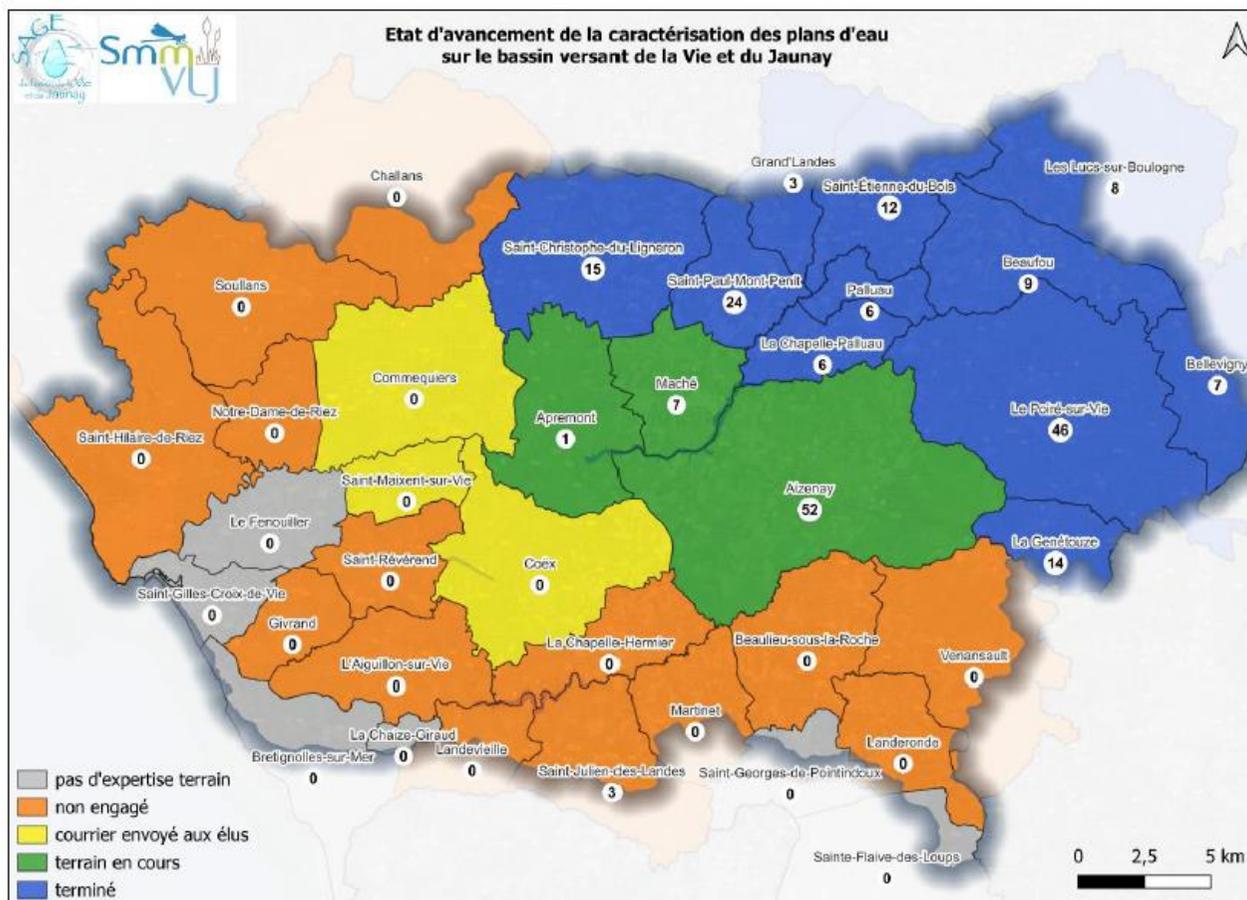


L'élaboration du PTGE fait l'objet d'un suivi actif des services de l'Etat sous l'égide du Préfet de Région en lien avec la DREAL, l'OFB, la DDTM et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

[En savoir plus sur le PTGE Vie Jaunay.](#)

INVENTAIRE DE PLANS D'EAU ET DES PRELEVEMENTS

En 2023, **94 plans d'eau** ont fait l'objet d'une visite de terrain en présence de l'exploitant ou du propriétaire. Parmi ces plans d'eau, 26 ont un usage récréatif et 68 un usage agricole (irrigation et/ou abreuvement). Pour mémoire, la caractérisation des plans d'eau sur le terrain concerne tous les plans d'eau à usage agricole. Pour les plans d'eau de loisirs, elle concerne ceux situés sur les sous-bassins versants prioritaires du CT Eau (ponctuellement des visites peuvent être effectuées à la demande des propriétaires en dehors de ces secteurs).



Au 31 décembre 2023, l'inventaire de terrain est terminé pour 11 communes du bassin versant et il est engagé pour 6 communes (le rendez-vous avec l' élu référent au syndicat a eu lieu et la liste de contacts des bénéficiaires de plans d'eau a été établie). Depuis le début de la démarche, 213 plans d'eau ont été caractérisés (145 agricoles et 68 non agricoles).

4.5 ENJEU QUALITE DE L'EAU

4.5.1 ENJEU QUALITE DE L'EAU - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE)

Le dispositif PSE a été proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à travers un appel à projets auquel a répondu le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, en partenariat avec la Chambre d'agriculture sur l'aspect haie et Vendée Eau sur l'aspect mare. Cet outil permet de rémunérer les exploitants agricoles pour le service environnemental induit par les fonctionnalités du bocage.

Depuis 2022, le SMMVLJ coordonne le dispositif PSE Bocage "Haie et mare" du bassin versant d'Apremont. Il s'assure du respect des engagements des exploitants et gère les fonds de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en fonction des services rendus par les exploitants engagés.

Le bassin versant de la retenue d'Apremont, d'une superficie d'environ 278 km², répartis sur 14 communes, se compose de 5 masses d'eau : la Vie, la Petite Boulogne, le Noiron, la retenue d'Apremont et la Fontaine de la Flachaussière. Il s'agit d'un captage Grenelle. Ce territoire comporte 239 exploitations agricoles.

Le PSE est basé sur :

- le maintien sur l'exploitation du maillage de haie existant,
- le renforcement de ce maillage au travers d'actions de restauration et de replantation de haies,
- la création ou la restauration de mares.

Le PSE a comme objectifs de :

- maintenir le réseau de haies existant,
- compléter le réseau de haies existant,
- protéger les cours d'eau des apports de matières et de polluants,
- limiter l'érosion des terres agricoles,
- préserver la trame verte (biodiversité),
- maintenir une ressource locale de matière (bois de haie),
- compléter et entretenir le réseau de mares existant.

Pour la gestion des haies, un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) doit être réalisé ainsi que l'obtention du label Haie (niveau 1).

Le label Haie est un dispositif de certification des pratiques de gestion des haies et des filières de distribution du bois issu des haies. Il assure :

- des haies pérennes, en bon état écologique et à la maille fonctionnelle grâce au réapprentissage des pratiques de gestion adaptés ;
- du bois durable, local et éthique grâce à une filière contrôlée de la haie à la chaufferie.



Le plan de gestion durable des haies est un outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il lui apporte un état des lieux et de connaissance, de planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de son exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant la pérennité des éléments, voire le développement de ceux-ci. Ce diagnostic initial aide donc l'exploitant à mettre en place une planification de la gestion durable des haies de son exploitation.

Pour la gestion des mares, un diagnostic des chemins d'eau (PGCE) doit être réalisé. Celui-ci est effectué par Vendée Eau.

De plus, l'exploitation s'engage à conserver pendant au moins cinq ans les infrastructures agroécologiques créées dans le cadre du dispositif.

En 2023, il y a eu 6 PGDH, 5 PGCE et une exploitation labellisée « Label Haie ». 9 exploitations sont engagées dans le PSE, cependant l'une d'entre elles a souhaité rompre son engagement pour des raisons financières. Un suivi de chacune de ces exploitations est réalisé afin d'ajuster au plus réel la rémunération pour services rendus.

Données financières			Données techniques 2023				
Montant total prévisionnel part AELB	Montant versé aux exploitants 2022	Montant versé aux exploitants 2023	Surfaces engagées	Linéaire de haie maintenue	Linéaire de haie créée	Surface de mare maintenue	Surface de mare créée
330 206 €	37 216 €	40 347 €	1 296,26 ha	167 996 m	894 m	19 581 m ²	0 m ²

Depuis 2022, un linéaire de 1 354 m de haie a été créé (460 m en 2022 + 894 m en 2023).

La deuxième annuité de l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour les PSE a été reversée par le Syndicat Mixte à 8 exploitations, représentant un montant total de 40 347 €.

Au-delà de l'accompagnement des exploitants, le Syndicat Mixte a participé à différentes réunions en 2023 :

- 1^{er} février : réunion au sujet de la plateforme PSE, de la présentation du rapport de contrôle des agriculteurs et sur les cessions/reprises d'exploitation,
- 3 août : réunion pour les contrôles annuels PSE réalisés par Vendée Eau,
- 12 décembre : réunion régionale PSE à Nantes dans le but d'échanger entre animateurs PSE et avec l'AELB,
- 14 décembre : réunion PSE sur l'utilisation de la plateforme web.

4.5.2 MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES - CAMPAGNE 2023

Une démarche collaborative est mise en œuvre pour atteindre les objectifs du PAEC Vie Jaunay – Eau. Le SMMVLJ, structure chef de file, s’est fait accompagner par 4 partenaires agricoles présents sur le territoire : Chambre d’Agriculture des Pays de la Loire, CAVAC, CIVAM-GRAPEA et CERFRANCE Vendée.

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay et la Chambre d’Agriculture des Pays de la Loire assurent, sur le territoire du PAEC Vie Jaunay-Eau, la co-animation du dispositif MAEC. Ils sont appuyés par les trois autres partenaires avec la répartition suivante :

- rédaction du projet d’animation par le SMMVLJ et la Chambre d’agriculture et dépôt du dossier de demande de subvention auprès de la DRAAF par le SMMVLJ,
- décision par le COPIL MAEC de la stratégie de territoire à l’aide des éléments techniques fournis par la Chambre d’agriculture et les autres partenaires du PAEC,
- rédaction du PAEC par le SMMVLJ et la Chambre d’agriculture et dépôt auprès de la DRAAF par le SMMVLJ,
- réunions d’information auprès des agriculteurs organisées par le SMMVLJ et la Chambre d’agriculture avec participation des autres partenaires du territoire,
- réalisation des rendez-vous individuels d’information et des diagnostics agroécologiques par les quatre partenaires du PAEC (le choix de la structure accompagnatrice est laissé à l’initiative de l’exploitant),
- suivi des dossiers par les quatre partenaires du PAEC,
- transmission des diagnostics agro-écologiques et des bilans IFT (Indice de Fréquence de Traitement) à la DDTM Vendée par le SMMVLJ,
- veille par la Chambre d’agriculture,
- rédaction et transmission du dossier de bilan de la campagne pour demande de versement de la subvention aux partenaires, au prorata des dépenses réalisées.

Pour une meilleure cohérence de territoire et un bon suivi du dispositif MAEC, le comité de pilotage (COPIL) est commun aux PAEC Vie Jaunay « EAU » et « BIODIVERSITE ».

Le comité de pilotage est composé des membres suivants :

- structure chef de file : Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
- partenaires de l’opération collaborative : Chambre d’agriculture des Pays de la Loire pour l’animation des PAEC « EAU » et BIODIVERSITE », CERFRANCE Vendée, CAVAC et CIVAM-GRAPEA pour l’animation du PAEC « EAU »,
- structures animatrices Natura 2000 : Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération pour le site « Dunes de la Sauzaie, Marais du Jaunay » et le Syndicat Mixte du bassin de la Baie de Bourgneuf pour le site « Marais breton, baie de bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »,

- représentants des usagers et associations environnementales : France Nature Environnement Vendée, LPO Vendée, associations syndicales de marais (du Jaunay et Gué Gorand, de la Vie, de Saint Hilaire-Notre Dame de Riez),
- administrations : DRAAF Pays de la Loire, DDTM Vendée, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Régional des Pays de la Loire.

Deux groupes de travail agricole et environnement se sont réunis le 26 septembre 2022 et le 6 octobre 2022 pour réfléchir sur les actions à mener dans le PAEC 2023.

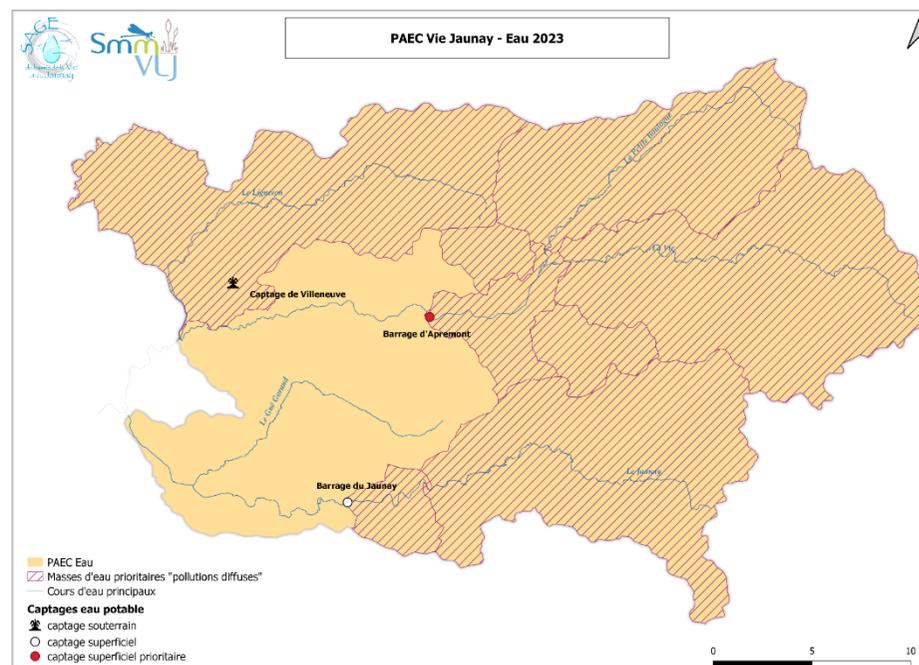
Le COFIL se réunit une fois par an pour suivre la contractualisation, élaborer le projet de territoire et favoriser la concertation entre les acteurs du territoire. Le PAEC Eau 2023 a été présenté et approuvé lors de la réunion du COFIL le 12 octobre 2022. Le PAEC Vie Jaunay - Biodiversité « Marais du Jaunay- Gué Gorand et Marais de la Vie » a également été approuvé.

Sur le bassin versant, le PAEC Marais breton qui concerne les marais situés au nord du bassin versant ainsi que le marais salé de la Basse Vallée de la Vie est également mis en œuvre par le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.

Le territoire du PAEC Vie Jaunay – Eau 2023 s'étend sur 725 km² (93 % de la surface du bassin versant) et intègre :

- le captage prioritaire d'Aprémont et son bassin d'alimentation, composée de 5 masses d'eau,
- le captage du Jaunay et son bassin d'alimentation, composée de 2 masses d'eau,
- la masse d'eau du Ligneron, masse d'eau d'attention particulière, sur laquelle se situe le captage souterrain de Villeneuve,
- les masses d'eau aval du territoire, de priorité 3 dans la stratégie régionale.

L'ouverture à la contractualisation sur le territoire du PAEC Vie Jaunay « Eau » est prévu sur 3 ans, soit les campagnes 2023, 2024 et 2025.



En 2023, le Syndicat Mixte a participé ou organisé différentes réunions relatives aux MAEC :

- 24 janvier : commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC),
- 28 février : réunion d'informations sur le PAEC Eau destinée aux agriculteurs, Le Poiré-sur-Vie,
- 7 mars : réunion d'informations sur le PAEC Eau destinée aux agriculteurs, Saint-Maixent-sur-Vie,
- 9 mars : CRAEC,
- 19 septembre : groupe technique pour préparer l'animation de la campagne MAEC 2024,
- 27 septembre : CRAEC,
- 16 octobre : réunion préparatoire du COPIL MAEC,
- 24 octobre : COPIL MAEC,
- 9 novembre : rencontre locale des chefs de file MAEC,
- 14 novembre : visioconférence sur la MAEC « Systèmes herbagers et pastoraux » (SHP),
- 20 novembre : groupe de travail MAEC "Gestion de la fertilisation",
- 27 novembre : réunion MAEC sur les formations obligatoires.

Au vu des caractéristiques du territoire et des orientations technico-économiques des exploitations agricoles, les mesures ouvertes pour la campagne 2023 sont les suivantes :

- MAEC climat – Bien-être animal – autonomie fourragère- élevage d'herbivores – niveau 1 (PY_VLJE_HBV1 - maintien ou évolution),
- MAEC climat – Bien-être animal – autonomie fourragère- élevage d'herbivores – niveau 2 (PY_VLJE_HBV2 - maintien ou évolution),
- MAEC climat – Bien-être animal – autonomie fourragère- élevage d'herbivores – niveau 3 (PY_VLJE_HBV3 - maintien ou évolution),
- MAEC Eau – Couverture – Réduction des herbicides – Grandes Cultures (PY_VLJE_PHY1),
- MAEC biodiversité création de prairie (PY_VLJE_CPRA).

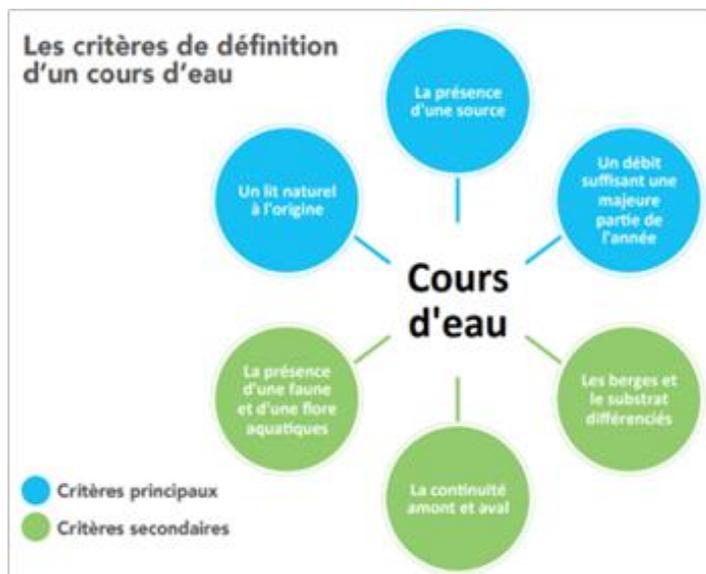
Suite aux réunions d'informations, des pré-diagnostic d'éligibilité ont été réalisés puis des diagnostics agro-écologiques conduisant à un engagement à la PAC 2023 de **38 dossiers** (dont 16 nouveaux) et représentant un budget sur 5 ans de **2 221 510 €**, dont 1,3 M d'euros sur les masses d'eau prioritaires du CT Eau. La surface concernée représente **3 666 ha de SAU** (Surface Agricole Utile).

Code de la mesure	Nombre d'exploitations
PY_VLJE_CPRA	1
CPRA	1
PY_VLJE_HBV1	1
EVOLUTION	1
PY_VLJE_HBV2	8
EVOLUTION	1
MAINTIEN	7
PY_VLJE_HBV3	25
EVOLUTION	4
MAINTIEN	21
PY_VLJE_PHY1	3
EAU	3
Total général	38



4.6 ENJEU MILIEUX AQUATIQUES

4.6.1 LA CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU AU TITRE DE LA POLICE DE L'EAU



Afin de mieux connaître le réseau hydrographique qui doit être défini comme cours d'eau, le ministère de l'Environnement a demandé de procéder à la cartographie des écoulements sur le territoire national au titre de la police de l'eau. Il a donc été demandé aux Directions Départementales des Territoires de se lancer dans la démarche. Pour accélérer la procédure, la DDTM de la Vendée a proposé aux SAGE qui le souhaitent de réaliser la cartographie sur leur territoire. Ainsi, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, via le service SAGE, vient en appui aux services de l'État pour procéder à cette cartographie.

Pour cela, le Syndicat Mixte a d'abord effectué un inventaire cartographique en se basant sur des cartes anciennes et des études existantes. Tous les tronçons ont été étudiés et regroupés en un atlas distribué à chaque commune. Grâce à cet atlas, chaque membre du groupe de travail (composé d'élus, d'agriculteurs, de représentants d'associations de protection de la nature et de la pêche) peut donner son avis sur les écoulements. Si le groupe est unanime sur la nature d'un écoulement, il sera classé comme tel ; sinon, l'expertise aura lieu sur le terrain avec le groupe de travail, sous l'égide de la DDTM de la Vendée.

La loi définit un cours d'eau comme **un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année**. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. Un cours d'eau se caractérise donc par trois critères principaux qui, en cas d'absence, sont complétés par trois critères secondaires.

Au 31 décembre 2023, 37 communes disposent d'une cartographie validée par arrêté préfectoral, soit l'ensemble des communes du bassin versant.

Au cours de l'année 2023, le Bureau de la CLE a validé :

- la commune de Sainte-Flaive-des-Loups,
- les corrections apportées aux publications précédentes sur 4 communes : Saint-Paul-Mont-Penit, Les Lucs-sur-Boulogne, Le Poiré-sur-Vie et Aizenay.



[Consultez la carte des cours d'eau au titre de la police de l'eau de Vendée.](#)

5. ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 PILOTAGE DES ACTIONS DE COMMUNICATION

Suite au renouvellement de la CLE, le groupe « Communication » a été redéfini par le Bureau lors de sa séance du 10 mars 2021.

Les membres du groupe Communication du SAGE Vie Jaunay

- Représentants des collectivités :
 - M. Hervé BESSONNET, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay,
 - M. Lucien PRINCE, Syndicat mixte Vendée Eau
 - M. Jean TESSIER, Association des maires du département de la Vendée,
- Représentants de structures et d'associations :
 - M. Michel MORILLEAU, Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
 - M. Fabrice GARON, Vendée Eau,
 - M. Alain TREMBLAIS, France Nature Environnement,
 - CLCV,
 - M. Ghislain YAO, Chambre d'agriculture,
- Autre :
 - M. Claude SKALINSKI (habitant Le Fenouiller, photographe).

Faute de temps, le groupe communication n'a pas pu être réuni en 2023.

Les actions suivantes étaient prévues en 2023 au titre de la communication du SAGE :

- sessions de formation des élus sur l'eau,
- refonte du site internet www.vie-jaunay.com.

L'ensemble des actions a été mené.

Enfin, d'autres actions ont été menées en régie :

- actions d'information :
 - information via les bulletins municipaux,
 - information via la presse ;
- animations ou interventions à la demande d'associations ou de municipalités du territoire :
 - le 18 mars à Maché, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'eau à la demande des équipes locales du CCFD – Terre Solidaire d'Aizenay et de Challans,
 - le 15 avril au Poiré-sur-Vie, à la demande de la commune pour exposer les enjeux de l'eau au grand public autour de la déconnexion du plan d'eau et la restauration de la continuité écologique du ruisseau du Ruth,
 - le 23 septembre à Saint-Hilaire-de-Riez, à la demande de la commune dans le cadre de la fête des possibles ;
- prêt de la maquette pédagogique aux prestataires intervenant auprès des écoles du bassin versant dans le cadre des programmes pédagogiques sur l'eau proposés par Vendée Eau.

5.2 SESSIONS DE FORMATION DES ELUS AUX ENJEUX DE L'EAU

Contexte et objectifs de l'action

Dans le cadre de sa convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le CPIE Logne et Grand-Lieu a construit, avec trois syndicats de bassin versant (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise, Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu et Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay), un cycle de formations des élus et membres de CLE aux enjeux de l'eau.

Le montage du projet a commencé en 2020 et s'est finalisé en 2021. En 2022, les premières formations ont eu lieu et se sont poursuivies en 2023 avec trois temps proposés concernant le bassin versant Vie Jaunay :

1. Découverte ludique des enjeux de l'eau à la Maison de l'Eau et des Paysages de Corcoué-sur-Logne, le 10 mai (jeu de rôle et bilan de santé de la rivière) ;
2. Colloque sur la gestion quantitative et le changement climatique, le 26 juin à l'Herbergement :
 - Atelier « Climat » sous forme de débat mouvant – Intervenants : Pierre VACHER, Enseignant chercheur Nantes Université, expert membre du GIEC Pays de la Loire, et Laurent MOUNEREAU, animateur SAGE EPTB Sèvre Nantaise,
 - Atelier « Hydrologie » sous forme de QCM Interactif – Intervenants : Mathilde HOAREAU, hydrogéologue, Agence de l'eau Loire-Bretagne et Youenn PIERRE, animateur SAGE Logne, Boulogne, Ognon et Grand Lieu,
 - Atelier « Milieux » sous forme de photo langages – Intervenantes : Hélène ANQUETIL et Hélène VIDEAU, Office Français de la Biodiversité, et Anne PAPIN, animatrice du SAGE Vie Jaunay.
3. Visites de terrain sur la gestion intégrée des eaux pluviales, le 6 décembre en Vendée et Maine-et-Loire (témoignage des collectivités : communes Les Lucs-sur-Boulogne et La Séguinière, d'un particulier à la Séguinière et d'une entreprise à Cholet).

Bilan

- L'approche ludique et pédagogique a bien fonctionné pour la première session : 11 participants dont 6 pour le bassin versant Vie Jaunay ;
- 38 participants (hors intervenants) pour le colloque sur la gestion quantitative et le changement climatique dont 18 pour le bassin versant Vie Jaunay. Les ateliers au format varié avec des intervenants extérieurs, la participation d'une facilitatrice graphique et le ton convivial ont particulièrement été appréciés. [Le compte-rendu complet est disponible sur le site du CPIE](#) ainsi que [l'ensemble des productions](#) (diaporamas, restitutions graphiques...) ;
- Enfin, pour la dernière session réunissant les territoires Vie Jaunay et Logne, Boulogne, Grand Lieu, on note 35 participants dont 20 pour le bassin versant Vie Jaunay (avec des élus et techniciens communs aux deux bassins versant : communes de Bellevigny et Les Lucs-sur-Boulogne, communauté de communes Vie et Boulogne). Une journée très riche en échanges et découvertes concrètes de réalisations permettant de gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Cette action a été récompensée par **un trophée de l'eau** dans la catégorie « Sensibiliser le public et gérer l'eau de manière durable sur les territoires ». Le trophée a été remis par Valéry MORARD, directeur général adjoint de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le 30 novembre 2023 au CPIE Logne et Grand Lieu.

[Consultez la vidéo](#)



Jeu de rôle autour du petit cycle de l'eau et du bassin versant et bilan de santé de la rivière, Corcoué-sur-Logne, le 10 mai 2023

FORMATIONS
SUR L'EAU

CYCLE DE FORMATIONS INTER-SAGE DES BASSINS VERSANT "LOGNE, BOULOGNE, OGNON ET GRAND-LIEU", "VIE JAUNAY" ET "SÈVRE NANTAISE"

Nous vous proposons différents temps d'échanges à destination des élus qui œuvrent pour une gestion durable de l'eau sur notre territoire. Venez découvrir les enjeux de l'eau et votre rôle en tant qu' élu !

PROCHAIN TEMPS À CORCOUÉ-SUR-LOGNE
MERCREDI 10 MAI 2023 | DE 13H30 À 18H

Le temps d'un après-midi, venez vivre 2 temps de sensibilisation ludiques et interactifs :

- Le jeu de rôles sur la Maison de l'Eau et des Paysages : A la découverte du cycle de l'eau domestique
- L'animation Bilan de santé de la rivière : Quelles sont les composantes d'une rivière en bon état ?

Rendez-vous au CPIE Logne et Grand-Lieu
8 rue Sainte Radegonde | 44 650 Corcoué sur Logne

INFORMATIONS & INSCRIPTIONS

Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu | 02 70 78 09 17
Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay | 02 51 54 28 18
Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise | 02 51 80 09 51

Inscription obligatoire au lien suivant : https://bit.ly/EAU_formationElus

De cycle de formations vous est proposé par le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise et le CPIE Logne et Grand-Lieu, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire. Il entre dans la programmation des Rendez-Vous en Terrain Connus portés par l'Union Régionale des CPIE et la Région Pays de la Loire.

RENDEZ-VOUS EN TERRAIN CONNU




Colloque « Eau, Hydrologie, Milieu et Climat », L'Herbergement, le 26 juin 2023

FORMATIONS DES ÉLUS SUR L'EAU

Eau, Hydrologie, Milieu et Climat

CYCLE DE FORMATIONS INTER-SAGE DES BASSINS VERSANTS "LOGNE, BOULOGNE, OGNON ET GRAND-LIEU", "VIE JAUNAY" ET "SÈVRE NANTAISE"

LUNDI 26 JUIN 2023 | 13H30 - 18H

Salle Aquarelle
69, rue Georges Clemenceau
85 260 L'Herbergement

Au programme de l'après-midi
13h30 - Accueil café
14h00 - Introduction plénière
14h30 - Ateliers de formations : Des experts répondent à vos questions

- Atelier **Hydrologie** : De la pluie au débit
- Atelier **Milieux** : Le fonctionnement et le rôle des milieux naturels
- Atelier **Climat** : Le changement climatique et ses impacts sur la ressource en eau

17h30 - Restitution et conclusion
18h - Cocktail

Avec l'intervention d'experts de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Office Français de la Biodiversité et du Comité 21 Grand Ouest.

INFORMATIONS
Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu
| 02 40 78 09 17

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
| 02 51 54 28 18

Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise
| 02 51 80 09 51

INSCRIPTIONS
Inscription obligatoire au lien suivant : https://bit.ly/202306_FormationsElus

Ce cycle de formations vous est proposé par le Syndicat des Bassins Versants de Grand-Lieu, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise et le CPIE Logne et Grand-Lieu, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire. Il entre dans la programmation des Rendez-Vous en Terrain Connus portés par l'Union Régionale des CPIE et la Région Pays de la Loire.



Formations des élus sur l'eau

Eau, hydrologie, milieu et climat

FAIRE DES CHOIX POUR L'AVENIR!

PARTAGER LA RESSOURCE

CHANGEMENT DE PARADIGME

ANTICIPER LES CONFLITS LIÉS À L'EAU!

RESSOURCE EN EAU POTABLE POUR LE TERRITOIRE

GÉRER LES QUANTITÉS DISPONIBLES

TRAVAILLER ENSEMBLE!

UN PARTENARIAT PRÉCIEUX, AVEC LE SOUTIEN DE L'AGENCE DE L'EAU

Lundi 26 juin 2023 - L'herbergement

Visites de terrain sur la gestion intégrée des eaux pluviales, Les Lucs-sur-Boulogne, La Séguinière, Cholet, le 6 décembre 2023

FORMATIONS DES ÉLUS SUR L'EAU

Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)

CYCLE DE FORMATIONS INTER-SAGE DES BASSINS VERSANTS
"GRAND-LIEU ESTUAIRE" ET "VIE JAUNAY"

MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023 | 9H - 17H

Nous vous proposons une journée de terrain à la découverte de projets qui ont pris en compte la gestion intégrée de l'eau pluviale.

Rendez-vous à 9h aux Lucs-sur-Boulogne (85 170)
Parking Boulevard Jean Yole
Rendez-vous devant la mairie

Au programme de la journée

- 9h Accueil
- 9h15 Visite commentée de l'avenue des Pierres Noires - Les Lucs sur Boulogne (85)
- 10h-11h Trajet en car
- 11h-12h30 Visite d'un nouveau quartier à La Séguinière (49) et d'une maison individuelle
- 13h Repas au restaurant pris en charge par les Syndicats
- 14h30 Visite commentée de l'entreprise AGEV à Cholet (49)
- 16h Retour en car
- 17h Arrivée aux Lucs-sur-Boulogne

Les trajets en car seront l'occasion de commentaires et de partage d'expériences.

Ce cycle de formations vous est proposé par le Syndicat Grand-Lieu Estuaire, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Lignerion et du Jaunay et le CPIE Loire et Grand-Lieu, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire. Il entre dans la programmation des Rendez-vous en Terrain Conus portés par l'Union Régionale des CPIE et la Région Pays de la Loire.

INFORMATIONS

Syndicat Grand-Lieu Estuaire
| 02 40 78 09 17

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie,
du Lignerion et du Jaunay
| 02 51 54 28 18

INSCRIPTIONS

Avant le 29 novembre 2023

Inscription obligatoire au lien suivant :
https://bit.ly/20231206_FormationsElus



SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay – Rapport annuel d'activités – Année 2023

5.3 SITE INTERNET WWW.VIE-JAUNAY.COM ET RESEAUX SOCIAUX

Contexte et objectifs de l'action

L'objectif du site et des réseaux sociaux est de diffuser régulièrement des informations sur les actions et événements qui concernent l'eau et les milieux aquatiques du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Contenu de l'action

Le site <http://vie-jaunay.com> a été complètement revu avec l'appui de e-Collectivités Vendée, dans l'objectif d'une meilleure fonctionnalité.

L'ajout et la mise à jour des pages se fait en interne.

Concernant la page Facebook Bassin versant de la Vie et du Jaunay, elle est « également administrée en interne.

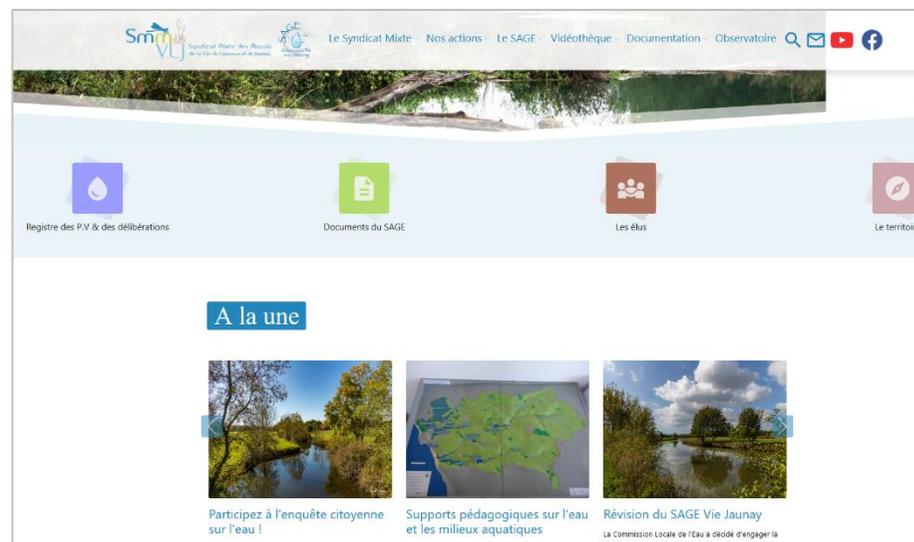
Bilan

Site internet <http://vie-jaunay.com> :

- Le bilan est positif : un site plus fonctionnel – néanmoins il n'existe pas de module spécifique d'envoi d'une newsletter – Les notifications d'actualités ou d'informations spécifiques se font via les mails, la page facebook, la presse écrite et les flyers ;
- Il n'est plus possible de consulter le compte Google analytics pour le moment, les statistiques ne sont donc pas disponibles à ce jour.

Page Facebook Bassin versant de la Vie et du Jaunay :

- 364 abonnés « followers » (307 en 2022),
- 40 publications (36 en 2022),
- Couverture : jusqu'à 5 757 personnes touchées.



5.4 INFORMATION VIA LES BULLETINS MUNICIPAUX

Contexte de l'action

Les bulletins municipaux édités par les communes sont un des outils d'information de la population locale à prendre en compte dans la stratégie globale de communication du SAGE.

Objectifs

- Informer les habitants des actions conduites sur le territoire pour la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques ;
- Faire connaître le Syndicat Mixte, la Commission Locale de l'Eau et les acteurs du territoire ;
- Sensibiliser chacun à l'action qui peut être menée individuellement.

Public visé

Habitants du bassin versant.

Contenu détaillé

En lien avec l'actualité du SAGE et du Syndicat Mixte, un article sur l'inventaire des plans d'eau a été proposé.

D'autres articles ont été rédigés sur demande spécifique des communes.

Résultats

- A notre connaissance, 8 communes ont intégré un article dans leur bulletin municipal : Aizenay, Apremont, Beaufou, Bellevigny, Le Fenouiller (article sur les anguilles), Givrand, Notre-Dame-de-Riez, Saint-Révérend.

Ce bilan a été établi à partir des sites internet des communes, il n'intègre donc pas les communes qui n'ont pas de site internet ou qui ne mettent pas les bulletins municipaux en ligne.




Inventaire des plans d'eau du bassin versant Vie Jaunay

Dans le cadre de l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay réalise un inventaire des plans d'eau du bassin versant.

La démarche consiste à expertiser sur le terrain l'ensemble des plans d'eau d'irrigation, ainsi que, sur les sous-bassins versants prioritaires du Contrat Territorial Eau Vie Jaunay 2022-2024, les autres plans d'eau de plus de 1 000 m² qui sont connectés au réseau hydrographique.

L'objectif de cet inventaire est d'améliorer la connaissance sur cette thématique et de réaliser un diagnostic des plans d'eau sur leur usage, leur alimentation, leur équipement hydraulique (vanne, moine, dérivation...) mais aussi de déterminer leur impact par rapport au milieu aquatique et à la gestion quantitative. Cet inventaire contribuera à l'élaboration du PTGE et permettra également d'identifier les possibilités de déconnexion des plans d'eau situés sur cours d'eau (conformité au SDAGE Loire-Bretagne).

Lors des visites, il est aussi prêté une attention à la présence de plantes aquatiques exotiques envahissantes, telles la Jussie ou le Myriophylle du Brésil. Celles-ci posant d'importantes problématiques, leur présence est à signaler.

Le Syndicat Mixte apportera un appui technique pour l'état des lieux et l'orientation des actions à mener avec le propriétaire, particulièrement pour les plans d'eau localisés sur cours d'eau afin de limiter la dissémination des plantes dans le milieu naturel.



Un plan d'eau du bassin versant Vie Jaunay @SMMVLJ

Pour en savoir plus vous pouvez contacter :

Lise GUEGNIARD, chargée d'études du SAGE pour l'inventaire des plans d'eau
☎ : 06.70.23.12.31 ✉ : lise.guegniard@vie-jaunay.com

Pierre TRAVERT, agent des marais en charge du plan de gestion des plantes exotiques envahissantes
☎ : 06.77.32.27.70 ✉ : pierre.travert@vie-jaunay.com

Plus d'infos : <https://www.vie-jaunay.com/comment/le-ptge.htm> et <https://www.vie-jaunay.com/news/152/136/Plan-de-gestion-des-plantes-exotiques-envahissantes.htm>

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND
Tél. : 02.51.54.28.18 - www.vie-jaunay.com

5.5 INFORMATION VIA LA PRESSE

Contexte de l'action

La presse est un vecteur important d'information de la population locale.

Objectifs

- Informer les habitants des actions conduites sur le territoire pour la reconquête de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques... ;
- Faire connaître le Syndicat Mixte, la Commission Locale de l'Eau et les acteurs du territoire.

Contenu de l'action et bilan

En 2023, 10 articles sont parus dans la presse locale : Ouest France et Le Courrier Vendéen.

Tous les articles sont enregistrés sur la page « Documentation - Revue de presse » du site internet.



The image shows a screenshot of a website's navigation menu and a list of press articles. The navigation menu includes the following items: "Le ruisseau de la g...", "Le 23 juin", "Le Syndicat Mixte", "Nos actions", "Le SAGE", "Vidéotheque", and "Documentation". Below the menu, there is a list of 10 articles, each with a small icon of a document and a date:

- Le ruisseau de la g... Le 23 juin
- Découvrir la flore spontanée en visite guidée
- Un inventaire des plantes envahissantes du bassin versant - 16 novembre 2023
- Cette plante invasive menace les marais vendéens - 20 octobre 2023
- La Naulière effacée, le Rigolly-Gazon restauré - 12 octobre 2023
- Les cours d'eau de la Naulière et du Rigolly-Gazon restauré - 14 octobre 2023
- Lutter contre les espèces invasives dans les marais - 11 août 2023
- Bienvenue dans mon jardin au naturel - 8 juin 2023
- Dany ouvre son jardin au naturel aux visiteurs - 7 juin 2023
- La lutte sans fin contre les rongeurs aquatiques - 4 mai 2023
- Bienvenue dans mon jardin de l'Aumônerie - 5 juin 2023
- Sauvages des Rues, Landevieille - 26 mai 2023

5.6 ANIMATIONS AUPRES DU GRAND PUBLIC

Contexte de l'action

A la demande de collectivités ou d'associations, la cellule d'animation du SAGE essaie de répondre aux sollicitations pour être présente lors de manifestations autour de l'eau et de l'environnement.

Objectifs

Expliquer les enjeux de l'eau du territoire, faire comprendre la notion de bassin versant, informer sur le SAGE et le rôle du Syndicat Mixte et de la CLE.

Contenu de l'action

En 2023, la cellule d'animation a participé à trois temps d'échanges avec le grand public :

- le 18 mars à Maché, à la demande des équipes locales du CCFD – Terre Solidaire d'Aizenay et de Challans ;
- le 15 avril au Poiré-sur-Vie, à la demande de la commune, pour exposer les enjeux de l'eau au grand public autour de la déconnexion du plan d'eau et la restauration de la continuité écologique du ruisseau du Ruth ;
- le 23 septembre à Saint-Hilaire-de-Riez, à la demande de la commune dans le cadre de la fête des possibles.

Les supports pédagogiques existants, tels que la maquette de bassin versant en 3D, le film « Entre Vie et Jaunay » et l'exposition « Nos rivières en bon état ! La qualité des cours d'eau nous appartient » ont été utilisés.

Bilan

Ces évènements sont l'occasion de toucher le grand public, souvent bien éloigné de la complexité de la gouvernance de l'eau et de la notion de bassin versant. Montrer que la question est complexe et que les CLE et les SAGE permettent de mener sur un territoire des actions selon des principes de gestion intégrée, à savoir une gestion équilibrée, solidaire et concertée. L'occasion aussi d'expliquer le rôle concret des syndicats de bassin versant.

La participation est variable selon les évènements (20 participants à Maché, 10 personnes en visite libre au Poiré-sur-Vie et une trentaine de passages au stand à la fête des possibles de Saint-Hilaire-de-Riez), soit **60 personnes sensibilisées** pour l'ensemble de ces animations.

L'eau pour tous, une richesse à partager : Marche au fil de la Vie puis animation pédagogique (maquette puis film du bassin versant), Maché



Fête des possibles à Saint-Hilaire-de-Riez



La semaine éco-attitude au Poiré-sur-Vie

Le Poiré-sur-Vie. Une semaine éco-attitude pour les Genêts

Ouest-France
Publié le 17/04/2023 à 00h11

[Abonnez-vous](#)

[LIRE PLUS TARD](#)

[PARTAGER](#)

Newsletter
La Roche-sur-Yon
Chaque matin, recevez toute l'information de La Roche-sur-Yon et de ses alentours avec Ouest-France.

Année Page, animatrice du SAGE (schéma d'aménagement et de la gestion de l'eau) explique aux visiteurs, en présence d'un élu, les conditions nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau. (OUEST-FRANCE)

Les Genêts sont invités, du 15 avril au 26 avril, à participer à une série d'animations et visites pour une meilleure éco-attitude. Une série de panneaux, dans le Moulin à Elise explique tout ce qui est nécessaire pour améliorer la qualité de l'eau. En point de mire, pourquoi déconnecter le Ruin du plan d'eau. Restaurer la continuité écologique et les paysages, redonner vie aux cours d'eau, préserver les berges, le tout est détaillé aux visiteurs.

6. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

6.1 LE RESEAU DE MESURES « COURS D'EAU » DU SMMVLJ

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay est couvert par divers réseaux de mesures mis en œuvre par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée.

Ce réseau est complété par trois stations dont le suivi est réalisé par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay dans le cadre de sa compétence SAGE.

Ce **réseau de mesures principal** est bancarisé via l'outil AquaTIC du Département de la Vendée et permet de considérer l'amont et l'aval du Jaunay, ainsi que l'aval du Ligneron où sont mesurés, 10 fois par an, les paramètres suivants :

Les échantillons sont prélevés par le Syndicat Mixte puis transmis pour analyse au Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée (LEAV), accrédité COFRAC.

- Température
- pH
- Conductivité
- Oxygénation
- Carbone Organique Dissous (COD)
- Matières En Suspension (MES)
- Demande Biologique en Oxygène en 5 jours (DBO5)
- Ammonium
- Nitrites
- Nitrates
- Azote Kjeldahl
- Orthophosphates
- Phosphore total
- Pesticides.

Les résultats de ce suivi sont bancarisés via AquaTIC au niveau départemental, ce qui permet de les intégrer dans la base de données nationale « Naiades » et de valoriser dans l'observatoire de la qualité de l'eau sur le site internet.



[Consultez les résultats de la qualité physico-chimique de l'eau des cours d'eau du bassin versant Vie Jaunay.](#)



6.2 LE RESEAU DE MESURES « MARAIS SALE » DU SMMVLJ

Ce réseau vise une meilleure connaissance du marais salé de la Basse Vallée de la Vie aux usages requérant une bonne qualité de l'eau (production et vente de sel, élevage de poissons et de coquillages pour la consommation privée).

Le réseau de mesures mis en place par le SMMVLJ comporte 4 points placés stratégiquement en lien avec l'association syndicale des propriétaires de marais :

- étier de Baisse,
- étier de la Planche,
- étier de Prédevie,
- étier de Loire.

En 2023, deux nouveaux points de prélèvements en eau douce ont été ajoutés afin d'affiner et de mieux interpréter les résultats. Ces deux points sont : Boursaud et Pont de l'Arche.

Les paramètres physico-chimiques et bactériologiques sont mesurés 6 fois par an, en lien avec le suivi des eaux estuariennes et littorales réalisé par le Département de la Vendée et la DDTM (réseau des apports en mer).

Les données obtenues pourraient faire l'objet d'une valorisation via l'atlas des eaux littorales de la Vendée publié chaque année par le Conseil départemental.

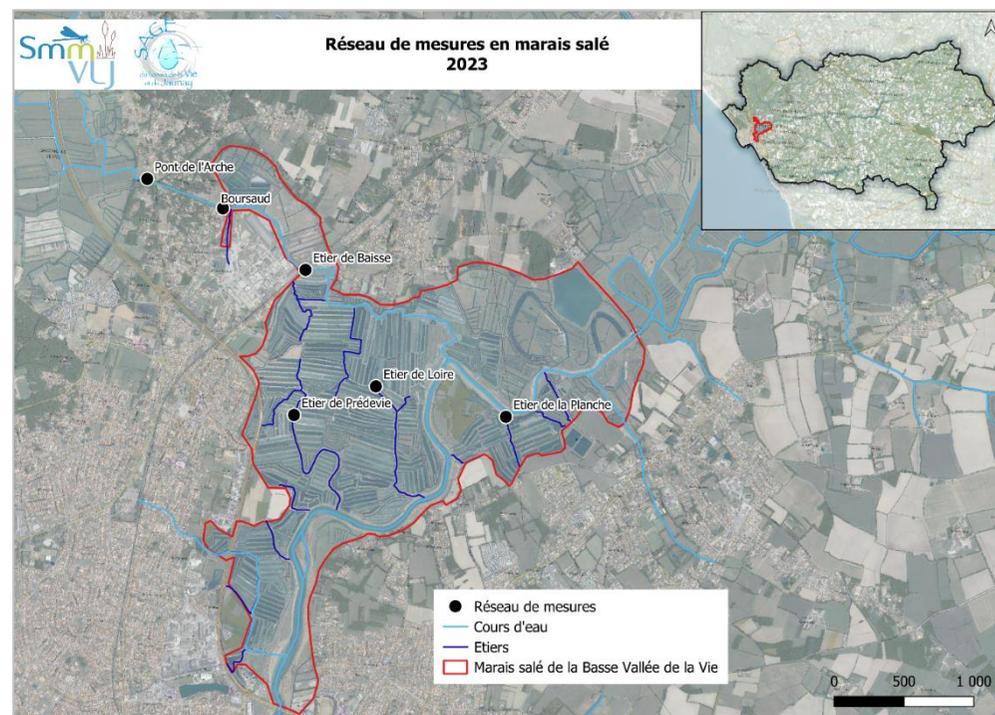
Liste des paramètres :

In situ :

- Température de l'eau
- pH
- Conductivité
- Concentration en oxygène
- Taux d'oxygénation

En laboratoire accrédité COFRAC :

- Nitrates
- Phosphore total
- Entérocoques intestinaux
- E. Coli



7. ANALYSE - BILAN - PERSPECTIVES

Dans le précédent rapport d'activités, les perspectives 2023 étaient de :

- mettre en œuvre les contrats ;
- poursuivre l'élaboration du PTGE en validant la phase 2 et engageant la phase 3 « Scénarii et programme d'actions » ainsi que finaliser la caractérisation des plans d'eau (agricoles essentiellement),
- poursuivre la mise en œuvre des PSE et animer la campagne 2023 des MAEC sur l'enjeu Eau (nouvelle programmation 2023-2027 avec l'Etat comme autorité de gestion du fonds FEADER),
- mettre à jour la feuille de route de la CLE et engager officiellement la révision du SAGE,
- poursuivre la mise en œuvre du cycle de formations des membres de la CLE et des élus.

La mise en œuvre des contrats s'est effectivement poursuivie avec une belle dynamique sur l'année 2023. De même ? le PTGE a continué d'être animé avec la finalisation de l'étude HMUC en 2023 et le choix par la CLE de volumes prélevables associés à des débits objectifs d'étiage ainsi le choix d'un scénario hors période de basses eaux. La phase 2 a ainsi été validée. La caractérisation des plans d'eau se poursuit sans arriver à son terme. Pour 11 communes du bassin versant, la caractérisation est terminée.

Au niveau agricole, le soutien au maintien et à l'évolution des pratiques favorables à la qualité de l'eau se traduit par l'investissement dans les dispositifs MAEC et PSE. On peut noter 38 engagements en MAEC et 8 exploitations impliquées dans le PSE Bocage-Apremont.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vie Jaunay a décidé, par délibération du 26 mai 2023, de procéder à la révision totale du SAGE Vie Jaunay. Une déclaration d'intention a été adoptée.



[En savoir plus sur la révision du SAGE Vie Jaunay.](#)

Les sessions de formation inter-SAGE se sont poursuivies avec 3 temps forts en 2023. La mise en place de cette action a été récompensée par un trophée de l'eau de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Pour 2024, les perspectives suivantes sont proposées :

- finaliser la feuille de route de la CLE pour la période 2025-2027 ;
- poursuivre l'élaboration du PTGE en rédigeant et validant le cahier des charges de la phase 3 « Scénarii et programme d'actions » et poursuivre la caractérisation des plans d'eau (agricoles essentiellement) ;
- établir le bilan du CT Eau 2022-2024 et décliner le CT Eau 2025-2027 en fonction de la stratégie 2022-2027 et des enseignements du bilan à mi-parcours ;
- poursuivre la mise en œuvre du cycle de formations des membres de la CLE et des élus.

ANNEXES

ANNEXE 1 : DOSSIERS REÇUS AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU EN 2023

Référence Dossier	Date d'envoi	Nature procédure	Objet de la transmission	Objet du dossier	Bassin versant - masse d'eau	Type dossier	Pétitionnaire	Commune concernée
DIOTA-231005-113954-931-010	04/10/2023	Déclaration d'antériorité et porté à connaissance	Information	Lotissement "Le Clos de la Scierie"	Ligneron	Lotissement	Commune de Soullans	Soullans
	03/01/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Création d'une réserve d'irrigation	Jaunay amont	Plan d'eau	SCEA L'ODYSEE	Beaulieu-sous-la-Roche
DIOTA-221220-120236-281-024	01/01/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	ZAC multisites sur la commune du Poiré-sur-Vie	Vie amont	ZAC	NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	Le Poiré sur Vie
DIOTA-231018-101202-368-007	18/12/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Lotissement "Les Bois"	Vie aval	Lotissement	SIPO PHILAM	Coëx
DIOTA-231019-134404-349-005	19/10/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Lotissement "Le Château"	Vie aval	Lotissement	SIPO PHILAM	Commequiers
	31/03/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Modifications notables d'un étang d'irrigation et de son fonctionnement	Vie amont	Plan d'eau	SCEA Gite de la Salle	Aizenay
DIOTA-230424-163353-070-322	24/04/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Projet retenue d'irrigation SCI Audureau	Vie amont	Plan d'eau	SCI AUDUREAU	Le Poiré-sur-Vie
DIOTA-221216-092552-196-039	01/01/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Plan épandage de la STEP de Mouilleron le Captif	Jaunay amont	Épandage de boues	La Roche sur Yon Agglomération	Mouilleron le Captif, la Genétouze, Venansault, La Roche sur Yon
	16/05/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Etude préalable à la valorisation agronomique des boues de la STEP de Dompierre sur Yon	Vie amont	Épandage de boues	La Roche sur Yon Agglomération	Beaufou, Bellevigny, Dompierre sur Yon, Les Lucs sur Boulogne
DIOTA-221220-145732-907-033	01/01/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Lotissement "Le Clos de la Brigassière"	Vie aval	Lotissement	VENDEE AMENAGEMENT	Commequiers
DIOTA-230713-172557-890-036	13/07/2023	Déclaration loi sur l'eau	Information	Extension du Camping "Les Charmes"	Fontaine de la Flachaussière - Vie aval	Extension camping	SCI LES CHARMES	Apremont
DIOTA-230619-172020-971-039	19/06/2023	Déclaration	Information	Périmètre d'épandage des boues - STEP	Jaunay amont	Épandage de boues	Communauté de Communes du Pays des Achards	SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX, LA CHAPELLE ACHARD, GROSBREUIL, MOTHE-ACHARD, SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS, LANDERONDE, LE GIROUARD
2679	20/04/2023	Autorisation ICPE	Avis	Projet d'unité de méthanisation sur la commune de Corcoué-sur-Logne	Bassin versant Vie et Jaunay	Unité de méthanisation	METHA HERBAUGES CORCOUE	Saint Christophe de Ligneron, Beaufou, Grand'Landes, La Chapelle Palluau, Saint Etienne du Bois, Saint Paul Mont Penit, Coëx et Soullans
	13/02/2023	Autorisation loi sur l'eau	Avis	Etude préalable à la restauration de la continuité écologique sur le ruisseau du Ruth au plan d'eau du moulin à Elise	Vie amont	Réaménagement plan d'eau	Commune du Poiré-sur-Vie	Le Poiré-sur-Vie
	07/02/2023	Autorisation	Information	Autorisation de prélèvement temporaire d'eau dans la Vie et le Ligneron - 2023	Vie aval	Autorisation de prélèvement temporaire	Association Syndical des Marais de la Vie	

ANNEXE 2 : ETAT D'AVANCEMENT DES DISPOSITIONS ET ACTIONS DU SAGE VIE JAUNAY

Gouvernance

Objectif du SAGE	Disposition	Action	État d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Maintenir les structures opérationnelles existantes	Disposition n° 21 Maintenir les structures opérationnelles existantes	A.V.1 : Créer une structure administrative de coordination		Syndicat Mixte à la carte	SMMVLJ

Légende :



Action réalisée



Action engagée



Action non engagée

Objectif du SAGE	Disposition	Action	État d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage	
Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	Disposition n° 1 : Sensibiliser la population à l'usage économe de l'eau, à l'amélioration de la qualité des eaux et à la préservation des milieux	A.I.1 : Améliorer l'information de l'ensemble de la population du bassin pour élargir la concertation et sensibiliser le public		Lettre de la gestion de l'eau, présents à documentation, participation aux manifestations sur l'eau et l'environnement, programme d'animations "Sauvages des Rues - Belles et rebelles", opération "Bienvenue dans mon Jardin au Naturel"? Film du bassin versant	SMMVLJ-SAGE et collectivités	
		A.I.2 : Créer un site Internet pour le SAGE		www.vie-jaunay.com	SMMVLJ-SAGE	
		A.I.3 : Diffuser les résultats et encourager les efforts sur les pratiques agricoles		Programme agricole du Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019, publication de deux bulletins agricoles par an	Chambre d'agriculture, GAB 85, GRAPEA, URCUMA, CER France, CAVAC, SMMVLJ-SAGE et Vendée Eau	
		A.I.4 : Sensibiliser le public scolaire		Programmes pédagogiques de Vendée Eau sur l'eau dans les écoles, visites de l'exposition "Sauvage des Rues - Belles et rebelles".	Vendée Eau et SMMVLJ-SAGE	
		A.I.5 : Identifier et coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins		Mise en commun d'outils web (Sysma, Observatoire), colloque inter-SAGE Gestion Intégrée des Eaux Pluviales	SMMVLJ-SAGE, EPTB Sèvre Nantaise et Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu	
	Disposition n° 2 : Autoriser les transferts entre bassins versants			Interconnexions à l'échelle de la Vendée	Vendée Eau	
	Disposition n° 3 : Affecter prioritairement toute nouvelle ressource à la production d'eau potable	A.II.1 : Optimiser la connaissance sur les ressources en eaux souterraines		Recherche sur la commune de Beaufou	Vendée Eau	
		A.II.2 : Protéger qualitativement et optimiser quantitativement les captages de Commequiers et Notre Dame de Riez		Révision des Périmètres de Protection des Captages	Vendée Eau	
	Maîtriser les besoins futurs	Disposition n° 4 : Réduire les volumes moyens unitaires consommés			Actions portant sur les économies d'eau dans le cadre du CRBV Vie et Jaunay et du programme départemental "Chaque goutte compte"	SMMVLJ-SAGE, Vendée Eau et collectivités
		Disposition n° 5 : Réduire les consommations en eau dans les équipements et bâtiments publics	A.II.3 : Encourager l'installation d'équipements économes et/ou réutilisateurs d'eau		Actions portant sur les économies d'eau dans le cadre du CRBV Vie et Jaunay et du programme départemental "Chaque goutte compte"	SMMVLJ-SAGE, Vendée Eau et collectivités
Disposition n° 6 : Réduire les consommations dans les campings		A.II.4 : Encourager la mise en place d'équipements économes en eau dans les campings		Démarche portée par quelques campings dans le cadre du CT aval Vie et Jaunay et CRBV	SMMVLJ, campings et AELB	
		A.II.5 : Engager une étude sur la tarification différenciée de l'eau		Tarification différenciée en place : "période normale " et "période estivale"	Vendée Eau	
Disposition n° 7 : Favoriser la réutilisation des eaux		A.II.6 : Engager des expérimentations sur la réutilisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, sur des stations tests de taille conséquente		Etude "Ressource en eau" Projet Demoware et Jourdain	CDC Pays de Saint Gilles Croix de Vie, SMMVLJ et Vendée Eau	
Disposition n° 8 : Mise en cohérence des programmes de développement avec les potentialités de la ressource				Dans le cadre de l'élaboration/révision des SCOT et PCAET	Collectivités	
Disposition n° 9 : Développer les techniques et les politiques agricoles économes en eau		A.II.7 : Optimiser les pratiques agricoles économes en eau		Mise en place d'un réseau de sondes capacitatives sur le territoire - Bulletin Inf'eau Vie Jaunay - Auzance Vertonne à destination des irrigants	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	
Gérer les niveaux d'eau	Disposition n° 10 : Optimiser les modalités de gestion des ouvrages hydrauliques selon une approche globale intégrant l'ensemble des usages et des enjeux	A.II.8 : Définir des objectifs de niveaux d'eau dans les marais		Etudes "continuité écologique" et de définition du volet milieux aquatiques du Contrat Territorial. Identification des digues et modélisation des niveaux en marais salés. Plans de gestion durable des marais en cours d'élaboration. Automatisation des ouvrages hydrauliques.	SMMVLJ	
	Disposition n° 11 : Favoriser la création de retenues de substitution	A.II.9 : Favoriser la création de retenues de substitution aux prélèvements directs dans les cours d'eau en période d'étiage		Etude "Ressource en eau"	SMMVLJ	

Objectif du SAGE	Disposition	Action	État d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Lutter contre l'eutrophisation	Disposition n° 12 Lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau par une amélioration des pratiques agricoles	A.III.1 : Etendre et conforter les actions d'amélioration des pratiques issues des programmes EVE à l'ensemble du bassin versant (agriculteurs, collectivités, particuliers)		Contrat Territorial et MAEC (100 % du territoire est couvert)	Chambre d'agriculture, GRAPEA, CERFrance, CAVAC, SMMVLJ-SAGE et Vendée Eau
	Disposition n° 13 Fiabiliser la collecte des eaux usées	/		Réhabilitation des systèmes d'assainissement par les collectivités (stations et réseaux) selon la programmation des collectivités	Collectivités
	Disposition n° 14 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine agricole	A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisés par type d'usagers		Données OAPP pour les pesticides et généralisation des plans d'actions individuels dans le cadre du Contrat Territorial. 100 % du bassin couvert	SMMVLJ-SAGE
	Disposition n° 15 Lutter contre la pollution par les phytosanitaires d'origine non agricole	A.III.2 : Mieux connaître les substances et les quantités de produits phytosanitaires et d'engrais utilisés par type d'usagers A.III.5 : Mettre en place une charte des jardineries	 	Données OAPP + enquête collectivités pour les 37 communes du SAGE Démarche départementale	SMMVLJ-SAGE, FREDON et DREAL PLL Vendée Eau
Contrôler les transferts et les ruissellements vers les cours d'eau	Disposition n° 16 Cartographier les zones à fort potentiel érosif	A.III.4 : Cartographier les zones les plus sensibles à l'érosion et au transfert de polluants		Étude érosion	SMMVLJ-SAGE
Assurer la protection du milieu marin	Disposition n° 17 Protéger le milieu marin	A.III.3 : Inciter à la remise en état des dispositifs d'assainissement individuel défaillants pour les « points noirs » reconnus par les SPANC		Diagnosics en cours de réalisation	Collectivités porteuses des SPANC et Agence de l'eau
		A.III.11 : Réaliser un diagnostic du port dans le cadre du « programme environnement portuaire »		Diagnostic environnemental	Conseil Départemental et SEMVIE
	Disposition n° 18 Etudier la richesse biologique de l'estuaire de la vie	A.III.10 : Améliorer la connaissance de la relation du système fleuve-mer et du système côtier en qualité et en quantité		Synthèse des connaissances dans le cadre d'un stage	SMMVLJ
Autres	Autres actions	A.III.6. Encourager l'extension volontaire des bandes enherbées à tous les cours d'eau		Plans d'actions sur les 3 sous-bassins versants pilotes "Erosion"	SMMVLJ-SAGE
		A.III.7. Réaliser un inventaire du maillage bocager pour permettre une protection lors de la révision du SAGE		Inventaire étude érosion (2009), diagnostic sur 3 sous-bassins pilotes et sur la commune de Beaulieu sous la Roche, inventaire dans le cadre du dispositif national de suivi des bocages (2019)	SMMVLJ-SAGE et commune de Beaulieu-sous-la-Roche
		A.III.8. Favoriser l'implantation d'aménagements diffus contribuant au ralentissement des écoulements (talus, haies...)		Plans de gestion des haies Création/restauration de haies et de mares	SMMVLJ-SAGE et Vendée Eau
		A.III.9. Accompagner les communes à la réalisation de zonage pluvial par la mise à disposition d'une assistance technique		/	/
		A.III.12. Equilibrer le réseau de surveillance de la qualité des eaux sur l'ensemble du bassin versant		Réseau de suivi de la qualité biologique et physico-chimique sur l'ensemble du bassin	SMMVLJ - SAGE

Préservation des hydro-systèmes

Objectif du SAGE	Disposition	Action	État d'avancement	Actions réalisées	Maître d'ouvrage
Préserver les zones humides et les cours d'eau	Disposition n° 19 Préserver les zones humides	A.IV.5 : Créer, restaurer, entretenir et mettre en valeur les zones humides		MAEC Prairie humide et restauration/entretien des zones humides de marais	SMMVLJ-SAGE et Chambre d'agriculture
		A.IV.6 : Créer des corridors écologiques entre les zones humides		Trame verte et bleue, prise en compte des SRCE	Collectivités porteuses des SCOT et des PLUi
	Disposition n° 20 Viser la continuité écologique des cours d'eau	A.IV.1 : Utiliser l'inventaire du réseau hydrographique réalisé par la DDTM en le complétant par un inventaire du petit chevelu		Cartographie des cours d'eau	DDTM avec l'appui du SAGE
		A.IV.7 : Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et des marais		CRE-ZH 2008-2013 Contrat Territorial Vie et Jaunay 2015-2019 et 2022-2024 CRBV Vie et Jaunay 2011-2013, 2015-2017 et 2019-2020	SMMVLJ, Fédération de pêche, communes d'Aizenay et de Saint-Hilaire-de-Riez et Communauté de communes du Pays de Saint Croix de Vie
		A.IV.8 : Diagnostiquer l'état et le rôle hydraulique des ouvrages présents sur cours d'eau et définition d'un programme d'actions		Études et travaux "Continuité écologique"	SMMVLJ
		A.IV.9 : Engager une action spécifique pour l'équipement de passes à poissons sur les ouvrages infranchissables dans le cadre d'une action concertée en lien avec les niveaux d'eau		Études et travaux "Continuité écologique"	SMMVLJ
Améliorer la gestion hydraulique et assurer l'entretien des marais		A.IV.12 : Optimiser la gestion des niveaux d'eau pour la création et l'entretien des frayères naturelles		Études et travaux "Continuité écologique"	SMMVLJ et FVPPMA
		A.IV.10 : Recenser les plans d'eau		Inventaire des plans d'eau	SMMVLJ-SAGE
Autres		A.IV.2 : Préserver et pérenniser les modes de gestion agricole extensive des prairies basses et des milieux humides à proximité des cours d'eau		MAEC	SMMVLJ-SAGE, ADBVBB et Chambre d'agriculture
		A.IV.3 : Actualiser les inventaires des espèces envahissantes et recenser les espèces proliférantes sur l'ensemble du bassin versant		Sur l'ensemble du périmètre du SAGE - à l'exception du périmètre de La Roche sur Yon Agglomération	SMMVLJ
		A.IV.4 : Définir un plan d'actions cohérent sur le bassin versant pour lutter contre les espèces animales et végétales envahissantes ou proliférantes		Sur l'ensemble du périmètre du SAGE - à l'exception du périmètre de La Roche sur Yon Agglomération	SMMVLJ
		A.IV.11 : Diagnostiquer, encourager et accompagner l'entretien collectif des réseaux tertiaires des marais		MAEC Marais breton	Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVBB)
		A.IV.13 : Harmoniser et coordonner les pratiques d'entretien des plans d'eau		Inventaire et caractérisation des plans d'eau engagé	SMMVLJ- SAGE



Syndicat Mixte des Marais
de la Vie, du Lipneron et du Jaunay



ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore

85800 GIVRAND

Tél. : 02.51.54.28.18

Courriel : contact@vie-jaunay.com

Site internet : www.vie-jaunay.com